



Groupama



Groupama

ETATS FINANCIERS COMBINÉS

**GROUPAMA
30 JUIN 2009
NORMES IFRS**



Sommaire

Etats financiers combinés condensés	2
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle	79

ETATS FINANCIERS COMBINES CONDENSES

SOMMAIRE

ÉTATS FINANCIERS	4
<i>BILAN COMBINÉ</i>	5
<i>COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ</i>	7
<i>ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</i>	8
<i>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</i>	9
<i>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</i>	11
ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS	12
1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	13
1.1 FAITS MARQUANTS.....	13
1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	15
2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON	15
2.1. NOTE LIMINAIRE.....	15
2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES COMBINÉS.....	16
2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION.....	17
3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS	20
3.1. ACTIFS INCORPORELS.....	20
3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE.....	21
3.3. DERIVES.....	25
3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	25
3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	26
3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	26
3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	26
3.8 CAPITAUX PROPRES.....	26
3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	27
3.10 DETTES DE FINANCEMENT.....	28
3.11 OPERATIONS TECHNIQUES.....	28
3.12 IMPOTS.....	33
3.13 INFORMATION SECTORIELLE.....	34
3.14 FRAIS PAR DESTINATION.....	34



4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	35
NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE	35
NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION.....	38
NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	40
NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)	41
NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION.....	42
NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC.....	43
NOTE 7 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIETES NON CONSOLIDEES	46
NOTE 8 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC	46
NOTE 9 - INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES	47
NOTE 10 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE.....	48
NOTE 11 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES.....	49
NOTE 12 - PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE	50
NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES	51
NOTE 14 - CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE	52
NOTE 15 - TRESORERIE	53
NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES.....	54
NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....	56
NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT	57
NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES	59
NOTE 20 - AUTRES DETTES	62
NOTE 21 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE	63
NOTE 22 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	65
NOTE 23 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	67
NOTE 24 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE.....	67
NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS.....	68
NOTE 26 - CHARGES DE FINANCEMENT	68
NOTE 27 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT	69
AUTRES INFORMATIONS	71
NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	71
NOTE 29 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE.....	74



ÉTATS FINANCIERS



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

ACTIF		30.06.2009	31.12.2008
Écarts d'acquisition	Note 2	3 377	3 507
Autres immobilisations incorporelles	Note 3	803	697
Actifs incorporels		4 180	4 205
Immobilier de placement hors UC	Note 4	3 611	3 544
Immobilier de placement en UC		112	120
Immobilier d'exploitation	Note 5	1 025	990
Placements financiers hors UC	Note 6	70 060	64 233
Placements financiers en UC	Note 8	3 350	3 340
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	Note 9	236	280
Placements des activités d'assurance		78 394	72 506
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	Note 10	4 034	3 303
Investissements dans les entreprises associées	Note 11	185	58
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	Note 19	1 450	1 421
Autres immobilisations corporelles		303	294
Frais d'acquisition reportés		679	651
Participation aux bénéfices différée active	Note 12	1 480	1 611
Impôts différés actifs	Note 13	565	632
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance acceptée	Note 14	4 260	2 626
Créances nées des opérations de cessions en réassurance		179	149
Créances d'impôt exigible et autres créances d'impôt		172	302
Autres créances		2 379	2 573
Autres actifs		10 018	8 838
Actifs destinés à la vente et abandon d'activités		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 15	1 359	1 446
TOTAL		99 618	91 777

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
BILAN COMBINÉ (en millions d'euros)

PASSIF		30.06.2009	31.12.2008
Capital		32	32
Réserve de réévaluation	Note 16	(1 212)	(1 452)
Autres réserves		7 240	6 937
Écarts de conversion		(285)	(297)
Résultat consolidé		110	342
Capitaux propres (part du groupe)		5 885	5 562
Intérêts minoritaires	Note 16	128	164
Capitaux propres totaux		6 013	5 726
Provisions pour risques et charges	Note 17	588	538
Dettes de financement	Note 18	3 463	3 286
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	Note 19	50 513	47 477
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	Note 19	22 042	21 667
Participation aux bénéfices différée passive	Note 12	4	6
Ressources des activités du secteur bancaire	Note 10	3 723	2 979
Impôts différés passifs	Note 13	669	645
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés		641	544
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	Note 15	537	492
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		868	875
Dettes nées des opérations de cession en réassurance		366	380
Dettes d'impôt exigible et autres dettes d'impôt		215	238
Instruments dérivés passifs	Note 9	112	48
Autres dettes	Note 20	9 862	6 876
Autres passifs		13 271	10 098
Passif des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0	0
TOTAL		99 618	91 777

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ (en millions d'euros)

COMPTE DE RÉSULTAT		30.06.2009	30.06.2008
Primes émises	Note 21	10 839	10 068
Variation des primes non acquises		(2 093)	(2 028)
Primes acquises		8 746	8 040
Produit net bancaire, net du coût du risque		113	96
Produits des placements	Note 22	1 683	1 777
Charges des placements	Note 22	(431)	(441)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	Note 22	137	460
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	Note 22	22	(398)
Variation des dépréciations sur placements	Note 22	(15)	(25)
Produits des placements nets de charges		1 395	1 373
Total des produits des activités ordinaires		10 253	9 509
Charges des prestations des contrats	Note 23	(7 783)	(6 830)
Produits sur cession en réassurance	Note 24	273	119
Charges sur cession en réassurance	Note 24	(399)	(335)
Charges et produits des cessions nets en réassurance		(7 909)	(7 046)
Charges d'exploitation bancaire		(108)	(95)
Frais d'acquisition des contrats		(1 169)	(1 116)
Frais d'administration		(482)	(425)
Autres produits et charges opérationnels courants		(345)	(276)
Total autres produits et charges courants		(10 014)	(8 958)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		240	551
Autres produits et charges opérationnels	Note 25	(131)	(40)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		109	511
Charges de financement	Note 26	(65)	(58)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	Note 11	5	1
Impôts sur les résultats	Note 27	79	(109)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE		128	345
dont Intérêts minoritaires	Note 16	18	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		110	327

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.



ETAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES
(en millions d'euros)

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de l'exercice	110	18	128	327	18	345
Variation des écarts de conversion	12		12	(68)	(2)	(70)
Variation des plus et moins-values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	254	(1)	253	(4 773)	(20)	(4 793)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(15)	(6)	(21)	77	10	87
Variation des gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi	(21)		(21)	3		3
Variation de la comptabilité reflet	108	1	109	2 847	15	2 862
Variation des impôts différés	(107)		(107)	39	1	40
Autres	3	1	4	6	(1)	5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	234	(5)	229	(1 869)	3	(1 866)
Résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	344	13	357	(1 542)	21	(1 521)

L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, partie intégrante des états financiers, comprend, au-delà du résultat de la période, la variation de la réserve de plus et moins values latentes des actifs disponibles à la vente, nette de participation aux bénéfices différée et d'impôt différé ainsi que la variation de la réserve liée aux écarts de conversion et des pertes et gains actuariels des avantages postérieurs à l'emploi.

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.



GROUPAMA
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2008	32	342	999	5 938	(1 452)	(297)	5 562	164	5 726
Affectation du résultat 2008		(342)		342					
Dividendes				(21)			(21)	(45)	(66)
Variation de capital								7	7
Regroupement d'entreprises								(11)	(11)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(342)		321			(21)	(49)	(70)
Écarts de conversion						12	12		12
Actifs disponibles à la vente					254		254	(1)	253
Comptabilité reflet					108		108	1	109
Impôts différés					(107)		(107)		(107)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				(21)			(21)		(21)
Autres				3	(15)		(12)	(5)	(17)
Résultat de l'exercice		110					110	18	128
Total des produits et charges reconnus sur la période		110		(18)	240	12	344	13	357
Total des mouvements sur la période		(232)		303	240	12	323	(36)	287

Capitaux propres au 30.06.2009	32	110	999	6 241	(1 212)	(285)	5 885	128	6 013
---------------------------------------	-----------	------------	------------	--------------	----------------	--------------	--------------	------------	--------------

En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2007	32	938	999	5 019	1 522	1	8 511	216	8 727
Affectation du résultat 2007		(938)		938					
Dividendes				(41)			(41)	(52)	(93)
Variation de capital								11	11
Regroupement d'entreprises								(9)	(9)
Incidence des opérations avec les sociétaires		(938)		897			(41)	(50)	(91)
Écarts de conversion						(298)	(298)	(3)	(301)
Actifs disponibles à la vente					(6 663)		(6 663)	(21)	(6 684)
Comptabilité reflet					3 745		3 745	14	3 759
Impôts différés				(10)	8		(2)		(2)
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				22			22		22
Autres				10	(64)		(54)	(30)	(84)
Résultat de l'exercice		342					342	38	380
Total des produits et charges reconnus sur la période		342		22	(2 974)	(298)	(2 908)	(2)	(2 910)
Total des mouvements sur la période		(596)		919	(2 974)	(298)	(2 949)	(52)	(3 001)

Capitaux propres au 31.12.2008	32	342	999	5 938	(1 452)	(297)	5 562	164	5 726
---------------------------------------	-----------	------------	------------	--------------	----------------	--------------	--------------	------------	--------------



En millions d'euros	Capital	Résultat	Titres super subordonnés	Réserves consolidées	Réserve de réévaluation	Écart de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Part des minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2007	32	938	999	5 019	1 522	1	8 511	216	8 727
Affectation du résultat 2007		(938)		938					
Dividendes				(21)			(21)	(47)	(68)
Variation de capital								1	1
Regroupement d'entreprises									
Incidence des opérations avec les sociétaires		(938)		917			(21)	(46)	(67)
Écarts de conversion						(68)	(68)	(2)	(70)
Actifs disponibles à la vente					(4 773)		(4 773)	(20)	(4 793)
Comptabilité reflet					2 847		2 847	15	2 862
Impôts différés				(6)	45		39	1	40
Gains et pertes actuariels des avantages postérieurs à l'emploi				3			3		3
Autres				6	77		83	9	92
Résultat de l'exercice		327					327	18	345
Total des produits et charges reconnus sur la période		327		3	(1 804)	(68)	(1 542)	21	(1 521)
Total des mouvements sur la période		(611)		920	(1 804)	(68)	(1 563)	(25)	(1 588)
Capitaux propres au 30.06.2008	32	327	999	5 939	(282)	(67)	6 948	191	7 139

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.

**GROUPAMA – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions d'euros)**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	30.06.2009	30.06.2008
Résultat opérationnel avant impôt	109	510
Plus ou moins-values de cession des placements	28	(462)
Dotations nettes aux amortissements	186	164
Variation des frais d'acquisition reportés	(31)	(35)
Variation des dépréciations	(125)	(11)
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	3 582	2 928
Dotations nettes aux autres provisions	17	(193)
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	(22)	186
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel		
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel différents des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 635	2 577
Variation des créances et dettes d'exploitation	(1 483)	(1 195)
Variation des créances et dettes d'exploitation bancaire	(14)	(28)
Variation des valeurs données ou reçues en pension	3 107	746
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	(154)	13
Impôts nets décaissés	121	(21)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 321	2 602
Acquisitions/cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise		(37)
Prises de participation/cessions dans les entreprises associées		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0	(37)
Acquisitions nettes de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	(5 171)	(2 083)
Acquisitions nettes d'immobilier de placement	(101)	(148)
Acquisitions nettes et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités		
Autres éléments ne correspondant pas à des flux monétaires	(10)	(3)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placement	(5 282)	(2 234)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et immobilisations d'exploitation	(251)	(117)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(251)	(117)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(5 533)	(2 388)
Droits d'adhésion		
Emission d'instruments de capital	7	1
Remboursement d'instruments de capital		
Opération sur actions propres		
Dividendes payés	(66)	(68)
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et les sociétaires	(59)	(67)
Trésorerie affectée aux dettes de financement	164	140
Intérêts payés sur dettes de financement	(64)	(57)
Flux de trésorerie liés au financement du groupe	100	83
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	41	16

Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 290	740
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	5 321	2 602
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(5 533)	(2 388)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	41	16
Effet des variations de change sur la trésorerie	12	(25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin	1 131	945

Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 446
Caisse, banque centrale et CCP	339
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(495)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 01 janvier 2009	1 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 359
Caisse, banque centrale et CCP	312
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	(540)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2009	1 131

Les notes en pages 13 à 78 font partie intégrante des états financiers combinés.



ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS FORMAT CONDENSÉ



1. FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 FAITS MARQUANTS

DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Accord de bancassurance entre Groupama et Bancaja en Espagne

Groupama et Bancaja ont signé un accord de bancassurance d'une durée de 10 ans portant sur les contrats d'assurance multirisque habitation distribués par le réseau de Bancaja, confortant ainsi un partenariat initié en 2001.

Fondée en 1878 dans la région de Valence, Bancaja est la 3ème caisse d'épargne espagnole et le 6ème établissement financier du pays. Avec plus de 8.000 collaborateurs et un réseau de 1.561 succursales bancaires réparties sur l'ensemble du territoire espagnol, Bancaja dispose d'un portefeuille de 2,8 millions de clients.

Ce partenariat exclusif d'une durée de 10 ans permet à Groupama de renforcer ses positions sur le marché espagnol, où le secteur de la bancassurance est en pleine expansion.

Développement d'Amaguiz

Amaline, la filiale d'assurance directe de Groupama, lancée mi-2008, qui distribue des contrats d'assurance sous la marque Amaguiz affiche des résultats sensiblement supérieurs aux objectifs fixés pour 2009.

Fin décembre 2008, amaguiz comptait 6 200 contrats d'assurance dans son portefeuille.

Fin juin 2009 le nombre de contrats en portefeuille s'élève à 25 192. Ce résultat surperforme les objectifs dans la mesure où le plan d'affaires prévoyait 15 000 contrats au 31 décembre 2009.

Fort de ce succès et de sa capacité innovante, Amaline a lancé en Avril 2009 un produit MRH en ligne.

Partenariat La Banque Postale

Le 20 juin 2008, La Banque Postale initiait une consultation en vue de choisir son partenaire en assurance dommages.

À l'issue d'un processus détaillé reposant sur une analyse multicritères industrielle, financière et juridique, La Banque Postale, lors de son Conseil de Surveillance du 11 mars 2009, a décidé d'entrer en négociation exclusive avec Groupama. La conclusion des accords définitifs est en cours de finalisation.

Ce partenariat se traduira par la création d'une co-entreprise spécialisée dans l'assurance dommages, dont La Banque Postale sera l'actionnaire majoritaire.

Ouverture d'un bureau de représentation à Beijing

Groupama a reçu l'autorisation d'ouvrir un bureau de représentation à Beijing en vue d'obtenir une licence pour exercer l'activité d'assurance vie en Chine.

L'autorisation a été notifiée officiellement par la Commission chinoise de régulation du secteur de l'assurance (CIRC) le 30 décembre 2008.

ORGANISATION DU GROUPE

Fusion des filiales hongroises

Le 16 février 2009, les autorités de contrôle hongroises (PZSAF) ont donné leur accord au processus de fusion des filiales Groupama Biztosito et OTP Garancia, dont les principaux « chantiers » sont déjà engagés. La fusion effective a eu lieu le 31 mars 2009. La nouvelle société a pris la dénomination de Groupama Garancia Biztosito le 6 avril 2009.



Autorisation relative aux fusions des filiales italiennes

L'organisme de surveillance de l'assurance en Italie, l'ISVAP a donné son accord le 18 mai 2009 à la fusion des filiales italiennes Groupama Assicurazioni et Nuova Tirrena,.

La fusion effective devrait intervenir le 1er novembre 2009.

Fusion en Roumanie : Le CSA a approuvé le projet de fusion Groupama Asigurări

Lors de sa réunion du 16 juin 2009, le Conseil de la CSA, Commission de Supervision des Assurances, a approuvé le projet de Groupama de créer un nouvel acteur de poids sur le marché roumain de l'assurance : Groupama Asigurări. Groupama Asigurări, la nouvelle marque du groupe en Roumanie, sera lancée sur le marché fin septembre

Le projet présenté à la CSA comprend la fusion d'Asiban et de BT Asigurări, ainsi que la création d'une compagnie dotée d'une nouvelle structure d'organisation et de gestion. L'intégration d'OTP Garancia au sein de cette nouvelle compagnie se déroulera progressivement, avec dans un premier temps l'absorption du département force de vente, puis la fusion proprement dite, qui devrait être achevée courant 2010.

AUTRES ÉLÉMENTS

Tempêtes

L'Europe du Sud-Ouest (Sud-Ouest de la France et Nord de l'Espagne) a été marquée par une tempête d'ampleur exceptionnelle Klaus le 24 janvier 2009 et l'Europe du Nord Ouest par une tempête d'ampleur moindre Quinten les 9 et 10 février 2009.

Groupama a mis en place son dispositif de crise dès que les menaces météorologiques étaient avérées permettant ainsi de mobiliser ses équipes pour répondre dans les meilleurs délais aux attentes de ses clients et sociétaires.

Le coût de ces tempêtes pour le groupe s'est élevé à 436 millions d'euros avant réassurance. Les réassureurs externes supportent 121 millions d'euros dans le coût de ces événements.

Au net d'impôt, l'estimation du coût final pour le groupe s'élève à 212 millions d'euros.

Notation

Le 29 juin 2009, Standard & Poor's a révisé la note de Groupama S.A. à « A » assortie d'une perspective négative. Cette note est liée au contexte financier international qui pèse sur la solvabilité du secteur et sa capacité bénéficiaire future. La perspective est liée à l'incertitude que l'environnement externe des marchés financiers mais aussi le contexte assurantiel peut faire peser sur la solvabilité du groupe.

TSR Groupama SA : décision sur les TSR 1999/2029

Émetteur de quatre instruments de dette subordonnée, Groupama SA a notamment émis en 1999 deux titres subordonnés remboursables (TSR), sous les codes ISIN FR0000495665 et FR0000495657, avec une première date de remboursement anticipé prévue le 22 juillet 2009. Les deux autres émissions sont plus récentes et sont à durée indéterminée.

Groupama SA juge inopportun d'exercer aujourd'hui cette option de remboursement anticipé.

Néanmoins, prenant acte de l'amélioration récente des marchés financiers, Groupama SA étudie toutes les solutions alternatives permettant de répondre aux attentes des investisseurs.



1.2 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Partenariat avec le groupe Pro BTP en Assurance Santé

Groupama et le groupe Pro BTP ont créé le 10 juillet 2009 une structure commune pour leurs assurés santé.

Groupama et le groupe Pro BTP ont signé un protocole concrétisant leur intention de devenir partenaires afin d'améliorer les services proposés à leurs assurés. Ils créeront début 2010 une structure commune dédiée au pilotage de réseaux de professionnels de santé.

Fusion des activités bancaires en France

Le comité des établissements de crédit (CECEI) a donné son accord à la fusion envisagée entre Groupama Banque et Banque Finama le 24 juillet 2009. Cette opération permettra de réunir dans un même établissement l'ensemble des activités bancaires du groupe en France ce qui permettra de disposer d'une offre de services plus complète au sein d'un même établissement et de dégager des synergies de coûts tout en optimisant la qualité du contrôle des opérations.

2. PRINCIPES, MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

2.1. NOTE LIMINAIRE

Groupama SA est une Société Anonyme détenue à près de 100%, directement et indirectement par les Caisses Régionales d'Assurance et de Réassurance Mutuelles Agricoles et les Caisses Spécialisées (« caisses régionales ») formant le pôle mutualiste de Groupama. Groupama SA est domiciliée en France. Son siège social est situé au 8-10, rue d'Astorg, 75008, Paris, France.

La répartition du capital au 30 juin 2009 est la suivante :

- 90,91% à la société Groupama Holding ;
- 8,99% à la société Groupama Holding 2 ;
- 0,10% aux mandataires et salariés anciens ou actuels de Groupama SA (en direct ou par le biais des FCPE).

Les deux sociétés Groupama Holding et Groupama Holding 2, à statut de SA, sont entièrement détenues par les caisses régionales.

Groupama SA est une société d'assurance non-vie et de réassurance, réassureur unique des caisses régionales et holding de tête du pôle capitalistique du groupe Groupama. Ses activités consistent à :

- définir et mettre en oeuvre la stratégie opérationnelle du groupe Groupama, en concertation avec les caisses régionales et dans le cadre des orientations fixées par la Fédération Nationale Groupama ;
- réassurer les caisses régionales ;
- piloter l'ensemble des filiales ;
- mettre en place le programme de réassurance de l'ensemble du groupe ;
- gérer une activité d'assurance directe ;
- établir les comptes consolidés et combinés.

Les comptes consolidés de Groupama S.A. intègrent la réassurance cédée par les caisses régionales ainsi que l'activité des filiales.

Les comptes combinés sont relatifs au groupe Groupama, constitué de l'ensemble des caisses locales, des caisses régionales, de Groupama S.A. et de ses filiales.

Au titre de ses activités, la société est régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code des Assurances, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.



Les liens entre les différentes entités du groupe sont régis :

- dans le pôle Groupama SA, par des relations capitalistiques. Les sociétés filiales incluses dans ce pôle font l'objet d'une consolidation comptable. En outre, en contrepartie d'une certaine autonomie opérationnelle, chacune des filiales est soumise aux contraintes et devoirs définis par l'environnement de Groupama SA, notamment en matière de contrôle ;
- dans le pôle mutualiste :
 - par un traité de réassurance interne liant les caisses régionales à Groupama SA. Ce traité, signé en décembre 2003 au titre des activités reprises par Groupama SA lors de l'apport de l'activité de réassurance des caisses régionales que lui a consenti la C.C.A.M.A. rétroactivement au 1er janvier 2003, s'est substitué au règlement général de réassurance qui régissait auparavant les liens de réassurance interne entre les caisses régionales et la C.C.A.M.A.
 - par un dispositif de sécurité et de solidarité entre l'ensemble des caisses régionales et Groupama SA («Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricole adhérentes à la Fédération Nationale GROUPAMA », signée le 17 décembre 2003).

2.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES COMBINÉS

Les comptes combinés au 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 26 août 2009.

Pour les besoins de l'établissement des comptes combinés, les comptes de chaque entité du périmètre de combinaison sont établis, de façon homogène, conformément aux dispositions des normes comptables internationales (« International Financial Reporting Standards ») et interprétations applicables au 30 juin 2009 telles qu'adoptées par l'Union Européenne et dont les principales modalités d'application par GROUPAMA sont décrites ci-après.

Les normes et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ont été appliquées pour l'établissement des comptes du groupe au 30 juin 2009.

Les normes et interprétations non appliquées par anticipation sont jugées sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe. Elles sont reprises ci-dessous :

- IFRS 3 révisée : Regroupements d'entreprises,
- IAS 27 révisée : Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRIC 15 : Accords de construction immobilière,
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

En matière d'arrêté intermédiaire, les états financiers ont été établis conformément à la norme IAS 34, sous une forme condensée.

Les orientations prises par le groupe s'appuient notamment sur la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en oeuvre des normes IFRS par les organismes d'assurance.

Les filiales, co-entreprises et entités associées du périmètre de combinaison sont consolidées dans le périmètre conformément aux dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

En revanche, aucune norme IFRS ne traite spécifiquement des modalités d'agrégation des comptes des entités constituant le pôle mutualiste (caisses locales et caisses régionales). Le groupe a donc adopté les règles de combinaison définies à la section VI du Règlement n°2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatifs aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des assurances et des institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale ou par le Code rural.

Ce choix a été fait en application des critères de jugement de l'article 10 de la norme internationale « IAS 8 » (sur la sélection et l'application des méthodes comptables en l'absence d'une norme ou d'une interprétation spécifiquement applicable), en raison des caractéristiques du pôle mutualiste de Groupama décrites ci-dessus.

Le groupe a adopté les normes « IFRS » pour la première fois pour l'établissement des comptes de l'exercice 2005.

Dans les annexes, tous les montants sont en millions d'euros sauf si mentionnés différemment.



La préparation des états financiers du groupe en conformité avec les IFRS exige de la part de la direction de Groupama le choix d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui ont un impact sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur l'élaboration des notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement. Elles sont basées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, y compris des événements futurs dont la réalisation apparaît raisonnable dans les circonstances.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles des estimations étaient nécessaires peuvent s'avérer différents de celles-ci et entraîner un ajustement des états financiers.

Les jugements réalisés par la direction en application des normes IFRS concernent principalement :

- L'évaluation initiale et les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et plus particulièrement les écarts d'acquisition (notes 3.1.1 et 3.1.2),
- L'évaluation des provisions techniques (note 3.11),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs non cotés ou actifs immobiliers (notes 3.2.1 et 3.2.2),
- L'estimation de certaines justes valeurs sur actifs cotés faiblement liquides, ainsi que le caractère durable ou non d'éventuelles provisions pour dépréciation de certains de ces actifs (note 3.2.1),
- La reconnaissance à l'actif des participations aux bénéfices (note 3.11.2.b) et des impôts différés (note 3.12),
- La détermination des provisions pour risques et charges et notamment l'évaluation des avantages consentis au personnel (note 3.9).

2.3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.3.1. Périmètre et méthodes de combinaison et de consolidation

Une entreprise est comprise dans le périmètre de combinaison dès lors que sa combinaison, ou celle du sous-groupe dont elle est la tête, présente, seule ou avec d'autres entreprises en situation d'être combinées, un caractère significatif par rapport aux comptes combinés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison. Une entité opérationnelle d'assurance et de banque est présumée devoir être combinée dès lors que les capitaux propres, le bilan ou les primes acquises de cette entité représentent respectivement 30 millions d'euros sur les capitaux propres combinés ou 50 millions d'euros sur le total du bilan combiné, ou 10 millions d'euros sur les primes acquises du groupe.

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Le contrôle est examiné au cas d'espèce de chaque OPCVM. Toutefois, le contrôle est présumé pour les OPCVM dont l'encours est supérieur à 100 millions d'euros dès lors que le groupe détient, directement ou indirectement, 50 % ou plus des droits de vote. Les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique de dettes financières au passif du bilan IFRS. Les actifs financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe.

➤ **Entreprise combinante**

L'entreprise combinante est chargée d'établir les comptes combinés. Sa désignation fait l'objet d'une convention écrite entre toutes les entreprises du périmètre de combinaison dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital.

➤ **Entreprises agrégées**

Les entreprises liées entre elles par un lien de combinaison sont intégrées par agrégation des comptes, selon des règles identiques à celle de l'intégration globale.

➤ **Entités contrôlées de manière exclusive**

Les sociétés, quelles que soient leurs structures et faisant l'objet d'un contrôle exclusif par le groupe, sont consolidées par intégration globale. Ces entités sont consolidées dès qu'elles sont contrôlées. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Une entité n'est plus consolidée par intégration globale dès lors que le groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur l'entité.



L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires ».

➤ **Coentreprises**

Lorsqu'une entité est contrôlée conjointement, celle-ci est consolidée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Ses actifs, passifs, produits et charges sont regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires des états financiers combinés de l'entité combinante. Le contrôle conjoint est le partage en vertu d'un accord contractuel du contrôle d'une activité économique.

➤ **Entreprises contrôlées de fait**

Lorsque le groupe considère qu'il dispose du contrôle de fait d'une entité, celui-ci peut être amené à appliquer la méthode de l'intégration globale pour consolider cette société malgré un taux de détention inférieur au seuil de 50%.

Le contrôle de fait peut être présumé dès lors que certains des critères suivants sont respectés :

- Le groupe est l'actionnaire le plus important de la société,
- Les autres actionnaires ne détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, un nombre d'actions et de droits de vote supérieur à celui du groupe,
- Le groupe exerce une influence notable sur la société,
- Le groupe dispose du pouvoir d'influer sur les politiques financières et opérationnelles de la société,
- Le groupe dispose du pouvoir de nommer ou faire nommer les dirigeants de la société.

➤ **Entreprises associées**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque l'entité combinante détient, directement ou indirectement 20% ou davantage de droits de vote dans une entité, elle est présumée avoir une influence notable, sauf démonstration contraire. Inversement, lorsque l'entité combinante détient directement ou indirectement moins de 20% des droits de vote dans la société détenue, elle est présumée ne pas avoir d'influence notable, sauf à démontrer que cette influence existe.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées.

➤ **Déconsolidation**

Lorsqu'une entité est en run-off (arrêt de la souscription d'affaires nouvelles) et que les principaux agrégats du bilan ou du compte de résultat n'excèdent pas (sauf cas particulier) les seuils de 0,5% des primes émises, des effectifs, du résultat contributif, 1% des capitaux propres combinés, des provisions techniques et du total du bilan ainsi que 3% des écarts d'acquisition (ces seuils étant mesurés par rapport au total du groupe), cette entité est déconsolidée.

Les titres de cette entité sont alors enregistrés, sur la base de leur valeur d'équivalence en titres disponibles à la vente au moment de la déconsolidation. Les variations ultérieures de valeur sont enregistrées conformément à la méthodologie définie pour ce type de titres.



2.3.2 Evolution du périmètre de combinaison

Les évolutions du périmètre de combinaison sont décrites dans la note 29 de l'annexe des états financiers.

2.3.3. Homogénéité des principes comptables

Les comptes combinés de Groupama SA sont présentés d'une façon homogène pour l'ensemble formé par les entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, en tenant compte des caractéristiques propres à la consolidation et des objectifs d'information financière requis pour les comptes consolidés (prédominance de la substance sur la forme, rattachement des charges aux produits, élimination des écritures passées au titre des dispositions fiscales locales).

Les retraitements effectués au titre de l'homogénéité des principes sont réalisés dès lors qu'ils ont un caractère significatif.

2.3.4. Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de change officiel à la date de clôture, à l'exception des capitaux propres, hors résultat, qui sont convertis aux cours historiques. L'écart de conversion qui en résulte est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

Les opérations du compte de résultat sont converties au cours moyen. L'écart entre le résultat converti au taux moyen et celui converti au taux de clôture est porté au poste "Ecart de conversion" pour la part revenant au groupe et à la rubrique "Intérêts minoritaires" pour le solde.

2.3.5 Opérations internes entre sociétés combinées par GROUPAMA

Toutes les opérations internes au groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat combiné, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100%, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise combinante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan combiné (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant, notamment, sur :

- les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques ;
- les effets à recevoir et les effets à payer s'éliminent réciproquement mais, lorsque l'effet à recevoir est remis à l'escompte, le concours bancaire consenti au groupe est substitué à l'effet à payer ;
- les opérations affectant les engagements reçus et donnés ;
- les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance ;
- les opérations de co-assurance et co-réassurance ainsi que de gestion en pool ;
- les opérations de courtage ou d'intermédiation ;
- le partage contractuel des résultats de contrats collectifs ;
- les dotations aux comptes de provisions pour dépréciation des titres de participation constituées par l'entreprise détentrice des titres et, le cas échéant, les dotations aux provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises contrôlées de manière exclusive ;
- les opérations sur instruments financiers à terme ;
- les plus et moins values de cession interne des placements d'assurance ;
- les dividendes intra-groupe.



3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUS

3.1. ACTIFS INCORPORELS

3.1.1 Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Lorsqu'ils ne sont pas affectés à des éléments identifiables du bilan, les écarts d'acquisition sont enregistrés au bilan dans un poste spécifique d'actif comme une immobilisation incorporelle.

L'écart d'acquisition résiduel résulte du prix payé au delà de l'actif net consolidé IFRS à la date d'acquisition, réévalué d'éventuels actifs incorporels identifiés dans le cadre de la comptabilité d'acquisition selon la norme IFRS 3 (juste valeur des actifs et des passifs acquis).

Le solde résiduel correspond donc à l'évaluation de la part de résultat attendu sur la production future. Cette performance attendue, qui se traduit dans la valeur de la production future, résulte de la combinaison d'éléments incorporels non directement mesurables. Ces éléments se matérialisent dans les multiples ou dans les projections de résultat futur qui ont servi de référence à la base de la valorisation et du prix payé lors de l'acquisition et conduisent à la détermination de l'écart d'acquisition mentionné précédemment.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'acquéreur dont on s'attend à ce qu'elles tirent avantage du regroupement. Une UGT est définie comme un groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. En cas d'unité de management, d'outils de gestion, de zone géographique ou de grande branche d'activité, une UGT est constituée par le regroupement d'entités homogènes.

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entité étrangère hors zone euro est enregistré dans la devise locale de l'entité acquise et converti en euros au taux de clôture. Les variations de change ultérieures sont enregistrées en réserves de conversion.

Pour les entités acquises au cours de l'exercice, le groupe dispose d'un délai de douze mois à partir de la date d'acquisition pour attribuer aux actifs et passifs acquis leur valeur définitive.

Les écarts d'acquisition résiduels ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. Le groupe revoit la valeur comptable de l'écart d'acquisition en cas d'événement défavorable survenant entre deux tests annuels. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est approchée de la façon suivante selon les préconisations de la norme IAS 36 (§25 à 27) :

- le prix de vente figurant dans un accord de vente irrévocable ;
- le prix de marché diminué des coûts de cession, dans le cadre d'un marché actif ;
- sinon, la meilleure information disponible, par référence à des transactions comparables.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs devant être générés par l'unité génératrice de trésorerie.

Les écarts d'acquisition, constatés lors du premier regroupement d'entreprise, dont le montant est de faible valeur ou générant des coûts de travaux d'évaluation disproportionnés par rapport à leur valeur, sont immédiatement constatés en charge de la période.

Une dépréciation d'un écart d'acquisition comptabilisée lors d'un exercice ne peut être reprise ultérieurement.

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût d'acquisition des titres de l'entreprise, il est procédé à une réestimation de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels et de l'évaluation du coût du regroupement. Si, après cette réévaluation, la quote-part d'intérêts acquise demeure supérieure au coût d'acquisition, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lors d'une prise de contrôle d'une entité, une option de vente peut être octroyée aux actionnaires minoritaires. La reconnaissance de cette option en dette dépend toutefois des clauses précises du contrat. Lorsqu'il s'agit d'un engagement inconditionnel au gré du détenteur de l'option, celle-ci est comptabilisée en dette en conformité avec IAS 32.



En contrepartie de la dette, égale au prix de l'option (valeur de la part), un impact sur les intérêts minoritaires est enregistré ainsi qu'un complément comptabilisé en écart d'acquisition.

3.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, contrôlés par l'entité du fait d'événements passés et à partir desquels on s'attend à ce que des avantages économiques futurs bénéficient à l'entité.

Elles comprennent principalement les valeurs de portefeuille de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, les valeurs de la relation clients, les valeurs de réseaux et les marques constatées lors de regroupements d'entreprises, ainsi que les logiciels acquis et créés.

Les actifs incorporels amortissables d'assurance (qui regroupent notamment la valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats d'investissement, la valeur de la relation clients et la valeur des réseaux) sont amortis au rythme de dégagement des marges sur la durée de vie des portefeuilles de contrats. Un test de recouvrabilité est réalisé chaque année en fonction de l'expérience et de l'évolution anticipée des principales hypothèses.

Les logiciels acquis et créés ont une durée de vie finie et sont amortis en règle générale linéairement sur cette durée de vie.

Les autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas de durée de vie finie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test systématique de dépréciation.

Les frais d'établissement ne sont pas immobilisés mais comptabilisés en charges.

3.2 PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

L'évaluation des placements ainsi que leur dépréciation éventuelle sont établies conformément aux normes IFRS, selon la classification des placements.

3.2.1. Actifs financiers

Sont notamment considérés comme des actifs financiers, les actions, les obligations, les prêts et créances, les dérivés et les comptes de banque.

➤ Classification

Les actifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs en juste valeur par résultat sont de deux types :
 - ❖ Les placements détenus à des fins de transaction (trading) qui sont des placements pour lesquels l'intention de gestion est de dégager des bénéfices à court terme. L'existence d'un historique de cession à court terme permet également la classification dans cette catégorie,
 - ❖ Les actifs financiers désignés de manière optionnelle (held for trading), dès lors qu'ils respectent notamment les critères suivants :
 - adossement actif / passif pour éviter les distorsions de traitement comptable,
 - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs produits dérivés incorporés,
 - groupe d'actifs et/ou passifs financiers qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.
- Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent les placements à échéance fixe que l'entreprise a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Le groupe n'utilise pas cette catégorie, à l'exception de certains portefeuilles parfaitement adossés, qui remplissent les critères rappelés ci-dessus.
- La catégorie des prêts et créances permet l'enregistrement des actifs à paiement déterminé ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- Les actifs disponibles à la vente (en juste valeur par capitaux propres) regroupent par défaut, tous les autres placements financiers à échéance fixe, les actions, et les prêts et créances qui ne sont pas inclus dans les autres catégories.



➤ Reclassements

Un actif financier peut, dans des circonstances exceptionnelles, être reclassé hors de la catégorie des placements détenus à des fins de transaction.

Un actif financier classé comme disponible à la vente peut être reclassé hors de la catégorie des actifs disponibles à la vente vers :

- la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque l'intention ou la capacité de l'entreprise a changé ou lorsque l'entité ne dispose plus d'une évaluation fiable de la juste valeur,
- la catégorie des prêts et créances lorsque l'actif financier répond à la définition de prêts et créances à la date du reclassement et lorsque l'entité a l'intention et la capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance.

Un actif financier classé dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance peut être reclassé comme disponible à la vente si l'intention ou la capacité de l'entité a changé.

➤ Comptabilisation initiale

Le groupe comptabilise ses actifs financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de ces actifs.

Les achats et les ventes des placements financiers sont enregistrés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Cependant, les coûts de transaction ne sont pas inclus dans le coût d'acquisition des actifs financiers dès lors qu'ils ne sont pas significatifs.

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan.

➤ Méthodes d'évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs financiers est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à son cours coté sur un marché actif. Lorsque le marché de cet instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est mesurée par des techniques de valorisation utilisant des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles ou, lorsque celles-ci ne sont pas disponibles, en ayant recours à des hypothèses qui impliquent une part de jugement.

Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

➤ Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation et les dépréciations éventuelles doivent être appréhendées en fonction de l'appartenance de l'instrument financier à l'une des quatre catégories présentées ci-dessus.

Les actifs détenus à des fins de transaction et ceux classés sur option dans cette catégorie sont enregistrés à leur juste valeur au cours de clôture dans le compte de résultat.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les actions non cotées pour lesquelles la juste valeur ne peut pas être mesurée de façon suffisamment fiable et les prêts et créances sont enregistrés au coût amorti ou au coût historique. Le coût amorti est le montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé des différences entre le montant initial et le montant à l'échéance (selon le taux d'intérêt effectif) et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation.

Les écarts entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition sont répartis de manière actuarielle en charges (surcote) ou en produits (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque plusieurs dates de remboursement sont prévues, la durée de vie résiduelle est déterminée sur la date du dernier remboursement.



Les actifs disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur et les plus et moins values latentes sont enregistrées dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Les placements représentatifs des contrats libellés en unités de compte sont valorisés en juste valeur par résultat sur option.

➤ Provisions pour dépréciation

A chaque date de clôture, le groupe recherche l'existence d'indications objectives de dépréciation de ses placements.

Pour les instruments de dette, une perte de valeur est comptabilisée par résultat en cas de risque de contrepartie avéré.

Pour les instruments de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente, une dépréciation est présumée dans les cas suivants :

- le placement financier était déjà provisionné à l'arrêté publié précédent, ou ;
- le placement financier a été constamment en situation de moins-value significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté, ou ;
- une forte décote est observée à la date d'arrêté.

Les seuils de ces critères de décote permanente ou de décote par rapport au cours en date d'arrêté, appliqués depuis le 1er janvier 2005 lors de la mise en place des IFRS, s'apprécient en fonction de la volatilité des marchés financiers :

- lorsque la volatilité est inférieure à 15 %, ces seuils sont respectivement de 20 % et de 30 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 15 % inclus et 20 %, ces seuils sont respectivement de 25 % et 35 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 20 % inclus et 25 %, ces seuils sont respectivement de 30 % et 40 %,
- lorsque la volatilité est comprise entre 25 % inclus et 40 %, ces seuils sont de 35 % et 45 %,
- lorsque la volatilité est supérieure ou égale à 40 %, ces seuils sont de 40 % et 50 %.

Certaines valeurs, en particulier les titres de participation considérés comme stratégiques peuvent, en outre, faire l'objet d'une appréciation particulière quant au caractère permanent de la perte de valeur.

Dans le cas où la gestion financière d'une ligne de titres est effectuée de manière globale à l'échelle du groupe, même lorsque ces titres sont détenus par plusieurs entités, l'appréciation du caractère provisionnable peut être effectuée sur la base d'un prix de revient groupe.

Pour les placements valorisés au coût amorti, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée à partir du taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier et corrigée des éventuelles provisions. Le montant de la perte de valeur est inclus dans le résultat net de l'exercice. La provision peut être reprise par résultat.

Pour les placements classés en actifs disponibles à la vente, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur de l'exercice, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif préalablement comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une dépréciation intervient, les moins values latentes constatées en capitaux propres sont transférées en résultat.

Les dépréciations constatées sur un instrument de dette sont reprises par résultat en cas de diminution ou de disparition du risque de contrepartie, celles constatées sur un instrument de capitaux propres ne sont reprises en résultat que lors de la cession de l'actif concerné.

➤ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels arrivent à expiration ou le groupe transfère l'actif financier.

Les plus ou moins values de cession des placements financiers sont déterminées suivant la méthode FIFO, à l'exception des titres portés par les OPCVM. En ce qui concerne ces derniers, la méthode retenue est la méthode du coût moyen pondéré.

Les plus et moins values de cession sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'actif.



3.2.2. Immeubles de placement

Le groupe a choisi de comptabiliser les immeubles de placement selon la méthode du coût amorti. Ils sont évalués selon l'approche par composants.

➤ Comptabilisation initiale

Les terrains et immeubles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. La valeur de l'immeuble inclut les coûts de transaction significatifs directement attribuables à la transaction, sauf cas particulier des placements immobiliers en représentation des engagements en UC qui peuvent être enregistrés sur option en juste valeur par résultat.

Lorsqu'un bien immobilier comprend une partie détenue pour en retirer des loyers et une autre partie utilisée dans le cadre de la production ou à des fins administratives, le bien est un immeuble de placement uniquement si cette dernière n'est pas significative.

Lors de la comptabilisation initiale, les immeubles sont répartis par composants, ceux-ci faisant l'objet d'un enregistrement de manière séparée.

Les durées d'amortissement des composants retenues par le groupe selon la nature de l'immeuble considéré sont les suivantes :

- gros oeuvre ou coque (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 120 ans),
- clos- couvert (durée d'amortissement comprise entre 30 ans et 35 ans),
- gros équipement (durée d'amortissement comprise entre 20 ans et 25 ans),
- équipements secondaires, revêtements (durée d'amortissement comprise entre 10 ans et 15 ans),
- entretien (durée d'amortissement : 5 ans).

➤ Evaluation

Le coût amorti de l'immeuble est le montant auquel celui-ci a été enregistré lors de sa comptabilisation initiale, diminué des amortissements cumulés et corrigé des éventuelles provisions pour dépréciation. Le coût d'acquisition de l'immeuble fait suite, soit d'une acquisition pure et simple, soit à l'acquisition d'une société propriétaire d'un immeuble. Dans ce dernier cas, le coût amorti de l'immeuble est égal à la juste valeur à la date d'acquisition de la société propriétaire.

Chaque composant se distingue par sa durée et son taux d'amortissement.

La valeur résiduelle du composant gros oeuvre n'étant pas mesurable de façon suffisamment fiable, notamment compte tenu d'incertitudes sur l'horizon de détention, l'amortissement de ce composant est donc déterminé sur la base du coût d'acquisition.

Les loyers sont enregistrés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur de réalisation des placements immobiliers est déterminée sur la base d'expertise au plus quinquennale effectuée par un expert accepté par les autorités de contrôle nationales (l'Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles, en France). Au cours de chaque période quinquennale, le bien fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par ce dernier.

➤ Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures doivent être ajoutées à la valeur comptable de l'immeuble :

- s'il est probable que ces dépenses permettront à l'actif de générer des avantages économiques
- et que ces dépenses peuvent être évaluées de façon fiable.

➤ Provisions pour dépréciation

Le groupe détermine à chaque date de clôture de ses comptes s'il y a des indications de perte de valeur potentielle sur les immeubles comptabilisés au coût amorti. Si tel est le cas, la valeur recouvrable de l'immeuble est calculée comme étant la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des frais de cession et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, le groupe comptabilise une perte de valeur en résultat pour la différence entre les deux valeurs et la valeur nette comptable est ajustée pour ne refléter que la valeur recouvrable.

Lorsque la valeur de l'immeuble s'améliore ultérieurement, la provision pour dépréciation est reprise par résultat.



➤ Décomptabilisation

Les plus ou moins values de cession des placements immobiliers sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation et représentent la différence entre le prix de vente net et la valeur nette comptable de l'actif.

3.3. DERIVES

3.3.1. Généralités

Un dérivé est un instrument financier qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'une variable spécifique appelée le « sous-jacent »,
- il requiert un investissement initial net nul ou faible comparé à d'autres instruments réagissant de façon analogue aux évolutions de marché,
- il est dénoué à une date future.

Tous les dérivés sont enregistrés au bilan au coût à l'origine et sont ultérieurement revalorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont enregistrées en compte de résultat à l'exception des dérivés désignés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger.

3.3.2. Dérivés de couverture

L'utilisation de la comptabilité de couverture est soumise à des obligations de documentation et de démonstration périodique de l'efficacité de la couverture.

Les dérivés de couverture sont comptabilisés à la juste valeur avec variations en compte de résultat sauf pour les couvertures de flux de trésorerie et les couvertures d'investissements nets à l'étranger considérées comme efficaces dont les variations de juste valeur sont différées en capitaux propres jusqu'à ce que les flux de trésorerie couverts soient comptabilisés en compte de résultat ou lors de la cession de la filiale étrangère.

S'agissant d'une couverture de valeur d'un titre disponible à la vente, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat de façon à ce que celles-ci compensent exactement celles du dérivé de couverture.

La partie inefficace des couvertures est comptabilisée en compte de résultat.

3.3.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont des composantes d'instruments composés qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Ils sont séparés du contrat hôte et comptabilisés en tant que dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie, la séparation n'est pas effectuée.

3.4. INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les investissements dans les entreprises associées sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition et sa valeur nette comptable est par la suite augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation de l'investisseur.



3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le groupe a choisi d'évaluer les immeubles d'exploitation selon la méthode du coût amorti. Ces derniers sont présentés sur une ligne distincte des immeubles de placement à l'actif. La méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle qui a été exposée pour les immeubles de placement.

Les immobilisations corporelles autres que les immeubles d'exploitation sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, composé du prix d'achat, des droits de douane, des remises et rabais, des frais directs nécessaires à la mise en marche et des escomptes de règlement.

Les méthodes d'amortissement reflètent le mode de consommation économique.

Un test de dépréciation est réalisé dès qu'il existe un indice de perte de valeur. La perte de valeur est réversible et correspond à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.6 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale en tenant compte des coûts éventuels de transaction.

Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction.

En l'absence d'interprétation précise de l'IFRIC, les engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en autres dettes à la juste valeur en contrepartie des intérêts minoritaires et de la constatation d'un écart d'acquisition. En outre, sont inclus dans les autres passifs les intérêts minoritaires relatifs aux OPCVM consolidés par intégration globale. En effet, en application de la norme IAS 32, un instrument financier qui confère à son porteur le droit de le restituer à l'émetteur contre de la trésorerie est un passif financier. La variation de cette dette est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

3.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent notamment aux soldes des comptes bancaires des entités du groupe.

3.8 CAPITAUX PROPRES

➤ Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et notamment :

- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 21. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain provenant de la comptabilité reflet,
- l'impact cumulé de la charge ou du gain d'impôts différés engendré par les opérations mentionnées ci-dessus.



➤ **Autres réserves**

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les reports à nouveau,
- Les réserves de consolidation du groupe,
- Les autres réserves réglementées,
- L'incidence de changement de méthodes comptables,
- Les instruments de capitaux propres de type TSS dont les caractéristiques permettent une comptabilisation en capitaux propres.

➤ **Ecarts de conversion**

Les écarts de conversion résultent du mécanisme de la consolidation du fait de la conversion des états financiers individuels de filiales étrangères établis dans une devise autre que l'euro.

➤ **Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires comprennent la quote-part dans l'actif net et dans les résultats nets d'une société du groupe consolidée par intégration globale. Cette quote-part correspond aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère ni directement ni indirectement par l'intermédiaire de filiales (concernant le rachat des intérêts minoritaires et intérêts minoritaires sur OPCVM consolidés, se reporter à la note 3.6).

3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision doit être comptabilisée si les trois conditions suivantes sont remplies :

- l'entreprise a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- il est possible d'obtenir une estimation fiable du montant de la provision.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision doit être égal à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'entreprise estime nécessaire pour éteindre l'obligation.

➤ **Avantages du personnel**

• **Engagements de retraite**

Les sociétés du groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurance ou à d'autres fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques. Le groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes, ainsi que des ajustements au titre des coûts des services passés non comptabilisés.



Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés directement en capitaux propres, en application de l'option Sorie.

Les coûts des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite et n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

3.10 DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent les passifs subordonnés, les dettes de financement représentées par des titres et les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire.

➤ Comptabilisation initiale

Les dettes de financement sont comptabilisées lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de ces dettes. Le montant des dettes de financement est alors égal à leur juste valeur, ajustée le cas échéant, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou l'émission de ces dettes.

➤ Règles d'évaluation

Ultérieurement, les dettes de financement sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

➤ Décomptabilisation

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration.

3.11 OPERATIONS TECHNIQUES

3.11.1. Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par les sociétés d'assurance du groupe :

- les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4,
- les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

➤ Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 3.11.2.c).



➤ **Contrats financiers**

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers. Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation décrites dans la note 3.11.3.

3.11.2 Contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

a. Contrats d'assurance non vie

➤ **Primes**

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

➤ **Charges des prestations des contrats**

Les charges des prestations des contrats d'assurance non vie comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations.

➤ **Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance non vie**

❖ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées prorata temporis.

❖ **Provisions pour risques en cours**

Les provisions pour risques en cours sont destinées à couvrir la part du coût des sinistres et des frais de gestion s'y rapportant qui excède la fraction des primes reportées nettes de frais d'acquisition reportés.

En arrêté intermédiaire, pour une famille de risques donnée, la sinistralité peut présenter au cours de l'exercice un profil non homogène qui se traduit par une perte technique sur la fraction de primes reportées.

Pour appréhender ce phénomène, un test de suffisance est réalisé, qui donne lieu, en cas de perte, à la constatation d'un complément de provision à due concurrence de l'insuffisance.

Le test est réalisé à partir de la dernière actualisation de la prévision annuelle de sinistralité et de frais pour cette famille de risques.

La perte correspond à l'insuffisance de primes reportées sur la période suivant l'arrêté intermédiaire, par rapport à la charge prévisionnelle de sinistralité et de frais se rapportant à ces primes. Le calcul est réalisé sur des montants nets de réassurance.



❖ Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

❖ Autres provisions techniques

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Provision pour risques croissants

Cette provision est constituée pour les contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

➤ Frais d'acquisition reportés

En assurance non vie, les frais d'acquisition afférents aux primes non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

b. Contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

➤ Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions, de ristournes, de la variation des primes restant à émettre et de la variation des primes à annuler.

➤ Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire,
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations,
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux résultats et la variation des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques.



➤ **Passifs techniques relatifs a des contrats d'assurance vie et contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire**

❖ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

❖ **Provision pour participation aux bénéfices**

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions techniques vie.

La charge courante de participation des bénéficiaires de contrats au résultat est déterminée dans les comptes intermédiaires, en respectant les minima réglementaire et contractuel, sur la base du rapport estimé pour l'exercice en cours et compte tenu des décisions prises ou, à défaut, constaté à la clôture du dernier exercice, entre la charge prévisionnelle annuelle de participation des bénéficiaires de contrats et les produits financiers nets annuels prévisionnels. La marge financière résultant de cette charge ainsi calculée est plafonnée dans les comptes intermédiaires au montant de la marge financière prévisionnelle annuelle.

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion actif / passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. Le groupe n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

❖ **Application de la comptabilité reflet**

Concernant les contrats dits participatifs, le groupe a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflet est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années.

En cas de moins-value latente globale du portefeuille d'actifs de l'entité, le groupe enregistre une participation aux bénéfices différée active limitée à la fraction de participation aux bénéfices différée effectivement recouvrable. Un test de recouvrabilité s'appuyant sur une projection du comportement futur des portefeuilles d'assurance est mis en oeuvre. Ce test intègre notamment des plus-values latentes sur actifs comptabilisés au coût amorti.



❖ Autres provisions techniques

Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

➤ **Frais d'acquisition reportés**

Les frais variables directement affectables à l'acquisition des contrats d'assurance vie sont portés à l'actif des comptes consolidés. Ces montants ne peuvent en aucun cas être supérieurs à la valeur actuelle des bénéfices futurs des contrats.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie moyenne des contrats en fonction de la cadence d'émergence des marges futures pour chaque génération de contrats, les marges futures étant déterminées à partir d'hypothèses économiques (taux de participation aux bénéfices, taux de rendement futur des actifs et taux de chute). Les frais d'acquisition étant activés, les provisions mathématiques figurant au bilan sont présentées non zillmériisées.

Chaque année, par famille homogène de produits, la valeur actuelle probable des marges futures est comparée au total des frais d'acquisition reportés nets des amortissements déjà comptabilisés dans le passé. Si cette valeur est inférieure, un amortissement exceptionnel est constaté en charge.

Le groupe applique la comptabilité reflet au titre des frais d'acquisition reportés.

c. Test de suffisance des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Ce test est effectué à chaque arrêté comptable et au niveau de chaque entité consolidée.

d. Contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4

Les contrats libellés en unités de compte relevant de la norme IFRS 4 sont soit des contrats d'assurance comportant un risque d'assurance significatif tel qu'un risque décès, soit des contrats financiers avec participation discrétionnaire, pour lesquels le risque financier est supporté par l'assuré.

Les provisions techniques de ces contrats sont évaluées à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

e. Dérivés incorporés dans les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation discrétionnaire

Les dérivés incorporés sont des composantes de contrats d'assurance qui répondent à la définition d'un produit dérivé.

Si un même contrat contient une composante financière et une composante assurance, la composante financière est évaluée séparément à la juste valeur lorsqu'elle n'est pas étroitement liée au contrat hôte ou lorsque les normes comptables n'obligent pas à comptabiliser ensemble les droits et obligations liés à la composante dépôt, en application des dispositions de la norme IFRS 4. Dans les autres cas, l'intégralité du contrat est traitée comme un contrat d'assurance.



3.11.3. Contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par le groupe sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

3.11.4. Opérations de réassurance

➤ Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 3.11.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

Les titres donnés en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

➤ Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 3.11.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et rétrocessionnaires.

Les titres des réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) remis en couverture sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

3.12 IMPOTS

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés. Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés comme les retraitements et éliminations de résultats internes, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires. Par ailleurs, la réserve de capitalisation est intégrée dans la base de calcul de l'impôt différé.

Tous les passifs d'impôt différé doivent être pris en compte ; en revanche, les actifs d'impôt différé ne sont portés à l'actif du bilan que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.



Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés. En ce qui concerne les actifs d'impôt différé, ceux-ci sont pris en compte dès lors que leur récupération est considérée comme "plus probable qu'improbable", c'est à dire dans le cas où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables seront disponibles dans le futur pour compenser les différences temporaires déductibles. En règle générale, un horizon de 3 exercices est jugé raisonnable pour apprécier la capacité de recouvrement par l'entité des impôts différés ainsi activés. Une dépréciation des actifs d'impôt différé est, en revanche, constatée dès lors que leur recouvrabilité s'avère compromise.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

3.13 INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel correspond à une composante de l'entité qui se livre à des activités dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel du groupe (ou directeur général du groupe) en vue de prendre des décisions en matière de ressources à allouer au secteur et d'évaluer sa performance.

Le groupe est organisé en trois secteurs opérationnels : l'assurance en France, l'assurance à l'International et les activités bancaires et financières. Le secteur des activités bancaires et financières qui fait par ailleurs l'objet de notes annexes spécifiques (notes 10.1 ; 10.2 et 21.2) a été regroupé avec le secteur de l'assurance en France pour constituer un secteur opérationnel global intitulé France.

Les différentes activités de chaque secteur sont les suivantes :

- **Assurance de la personne.** L'activité d'assurance de la personne regroupe l'activité traditionnelle d'assurance Vie ainsi que l'assurance des dommages corporels à la personne (risques liés à la santé, à l'invalidité et à la dépendance, principalement) ;
- **Assurance de dommages aux biens et responsabilité.** L'activité d'assurance de dommages aux biens et responsabilité recouvre par déduction les autres activités d'assurance au sein du groupe ;
- **Activité bancaire et financière.** L'activité bancaire et financière concerne les activités de distribution de produits bancaires mais également les activités de gestion de portefeuille de placements en valeurs mobilières ou immobilières ou de « private equity » et d'épargne salariale ;
- **Activité de holdings.** Principalement composé des produits et charges relatifs à la gestion du groupe et à la détention des titres composant le périmètre de Groupama SA. »

3.14 FRAIS PAR DESTINATION

Les frais de gestion et les commissions liés à l'activité d'assurance sont classés selon leur destination, par application de clefs de répartition en fonction de la structure et de l'organisation de chacune des entités d'assurance.

Le classement des charges s'effectue dans les six destinations suivantes :

- les frais d'acquisition,
- les frais d'administration,
- les frais de règlement des sinistres,
- les charges des placements,
- les autres charges techniques,
- les charges non techniques.



4. ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 - INFORMATION SECTORIELLE

NOTE 1.1 - INFORMATION SECTORIELLE - COMPTE DE RESULTAT

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	France	Internationa l	Total	France	Internationa l	Total
Primes acquises	6 737	2 008	8 746	6 278	1 761	8 040
Produit net bancaire, net du coût du risque	113		113	96		96
Produits des placements	1 448	234	1 683	1 568	209	1 777
Charges des placements	(403)	(28)	(431)	(419)	(22)	(441)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	112	25	137	455	5	460
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	7	15	22	(394)	(3)	(398)
Variation des dépréciations sur placements	(9)	(6)	(15)	3	(28)	(25)
Total des produits des activités ordinaires	8 007	2 247	10 253	7 587	1 921	9 509
Charges des prestations des contrats	(6 219)	(1 564)	(7 783)	(5 514)	(1 316)	(6 830)
Produits sur cession en réassurance	223	50	273	78	41	119
Charges sur cession en réassurance	(283)	(116)	(399)	(256)	(80)	(335)
Charges d'exploitation bancaire	(108)		(108)	(95)		(95)
Frais d'acquisition des contrats	(811)	(358)	(1 169)	(797)	(319)	(1 116)
Frais d'administration	(346)	(136)	(482)	(309)	(116)	(425)
Autres produits et charges opérationnels courants	(327)	(18)	(345)	(277)	1	(276)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	135	105	240	417	133	551
Autres produits et charges opérationnels	(63)	(68)	(131)	(11)	(29)	(40)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	72	37	109	406	105	511
Charges de financement	(64)	(1)	(65)	(57)	(1)	(58)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	1	4	5		1	1
Impôts sur les résultats	8	71	79	(101)	(8)	(109)
Résultat net de l'ensemble combiné	17	111	128	248	96	345
dont intérêts minoritaires	17	1	18	17	1	18
DONT RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	0	110	110	231	96	327



NOTE 1.2 - INFORMATION SECTORIELLE – COMPTE DE RESULTAT (DETAIL PAR ACTIVITE)

En millions d'euros	30.06.2009									
	France					International				TOTAL
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Holding	Total	
Primes acquises	3 855	2 882			6 737	602	1 406		2 008	8 746
Produit net bancaire, net du coût du risque			113		113				0	113
Produits des placements	1 122	319		7	1 448	122	110	2	234	1 683
Charges des placements	(259)	(133)		(11)	(403)	(9)	(18)	(1)	(28)	(431)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	97	15			112	14	11		25	137
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(8)	13		2	7	12	3		15	22
Variation des dépréciations sur placements	(2)	(7)			(9)	(4)	(2)		(6)	(15)
Total des produits des activités ordinaires	4 805	3 089	113	(2)	8 006	737	1 510	1	2 248	10 253
Charges des prestations des contrats	(3 874)	(2 345)			(6 219)	(577)	(987)		(1 564)	(7 783)
Produits sur cession en réassurance	38	185			223	12	38		50	273
Charges sur cession en réassurance	(26)	(257)			(283)	(13)	(103)		(116)	(399)
Charges d'exploitation bancaire			(108)		(108)				0	(108)
Frais d'acquisition des contrats	(302)	(509)			(811)	(69)	(289)		(358)	(1 169)
Frais d'administration	(164)	(182)			(346)	(36)	(100)		(136)	(482)
Autres produits et charges opérationnels courants	(96)	(168)	5	(68)	(327)	(3)	(13)	(2)	(18)	(345)
Résultat Opérationnel Courant	381	(187)	10	(70)	135	50	56	(1)	105	240
Autres produits et charges opérationnels	(8)	(41)		(14)	(63)	(11)	(57)		(68)	(131)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	373	(228)	10	(84)	72	39	(1)	(1)	37	109
Charges de financement	(4)	(15)		(45)	(64)			(1)	(1)	(65)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	2	(1)			1		4		4	5
Impôts sur les résultats	(108)	87		29	8	(9)	80		71	79
Résultat net de l'ensemble consolidé	261	(157)	10	(98)	17	30	83	(2)	111	128
dont Intérêts minoritaires	4	13			17		1		1	18
dont RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	257	(170)	10	(98)	0	30	82	(2)	110	110



En millions d'euros	30.06.2008									
	France					International				TOTAL
	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Banque	Holding	Total	Assurance de la personne	Dommmages aux biens et respons.	Holding	Total	
Primes acquises	3 442	2 836			6 278	527	1 234		1 761	8 040
Produit net bancaire, net du coût du risque			96		96				0	96
Produits des placements	1 223	298		47	1 568	95	111	3	209	1 777
Charges des placements	(240)	(121)		(58)	(419)	(8)	(12)	(2)	(22)	(441)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	376	80		(1)	455	4	1		5	460
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(375)	(23)		4	(394)	(16)	13		(3)	(398)
Variation des dépréciations sur placements	(2)	5			3	(13)	(15)		(28)	(25)
Total des produits des activités ordinaires	4 424	3 075	96	(8)	7 587	588	1 332	1	1 921	9 509
Charges des prestations des contrats	(3 612)	(1 902)			(5 514)	(469)	(847)		(1 316)	(6 830)
Produits sur cession en réassurance	24	54			78	14	27		41	119
Charges sur cession en réassurance	(25)	(231)			(256)	(17)	(63)		(80)	(335)
Charges d'exploitation bancaire			(95)		(95)				0	(95)
Frais d'acquisition des contrats	(284)	(513)			(797)	(70)	(249)		(319)	(1 116)
Frais d'administration	(137)	(172)			(309)	(32)	(84)		(116)	(425)
Autres produits et charges opérationnels courants	(93)	(135)	5	(54)	(277)		3	(2)	1	(276)
Résultat Opérationnel Courant	297	176	6	(62)	417	14	119	(1)	133	551
Autres produits et charges opérationnels	11	(7)		(15)	(11)	(7)	(22)		(29)	(40)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	308	169	6	(77)	406	7	97	(2)	104	511
Charges de financement	(5)	(17)		(35)	(57)			(1)	(1)	(58)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées					0		1		1	1
Impôts sur les résultats	(90)	(49)	(8)	46	(101)	1	(11)	2	(8)	(109)
Résultat net de l'ensemble consolidé	213	103	(2)	(66)	248	8	87	(1)	96	345
dont Intérêts minoritaires	4	13			17	1			1	18
dont RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	209	89	(2)	(66)	231	9	87	(1)	96	327



NOTE 2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008	
	Valeur brute	Pertes de valeur	Ecart de conversion	Valeur nette	Valeur nette
Valeur à l'ouverture	3 716	(43)	(166)	3 507	2 617
Pays de l'Europe Centrale et Orientale					848
Turquie					152
France					78
Tunisie					33
Royaume-Uni					17
Entrées de périmètre					1 128
Sorties de périmètre					
France	(49)	24		(25)	13
Pays de l'Europe Centrale et Orientale	(14)		(26)	(40)	(10)
Turquie	1		(2)	(0)	(27)
Royaume-Uni	(6)		15	9	(43)
Italie					(171)
Espagne	(41)			(41)	
Tunisie	(34)		1	(33)	
Autres mouvements de l'exercice	(143)	24	(11)	(130)	(238)
Valeur à la clôture	3 573	(19)	(177)	3 377	3 507

La valeur brute présentée dans le tableau ci-dessus est diminuée :

- des amortissements cumulés en normes françaises (règlement CRC n°2005.05) au 31 décembre 2003 pour un montant de 560 millions d'euros, et
- des impacts de la mise en application des normes IFRS au 1er janvier 2004, soit une réduction de valeur de 426 millions d'euros.

Elle correspond à la rupture des conditions d'équilibre des tests « d'impairment ». Cette rupture résulte de la reconnaissance dans la situation nette IFRS de produits antérieurement considérés non encore acquis comptablement dans le cadre de l'ancien référentiel (latent revenant à l'actionnaire, provisions d'égalisation, créances d'impôt...). La mise en cohérence des flux futurs avec les éléments de marge déjà comptabilisés en situation nette IFRS, a entraîné une dépréciation mécanique d'une partie de l'actif incorporel inscrit au bilan dans le cadre de l'ancien référentiel.

Autres mouvements de l'exercice :

France :

Dans le cadre de l'acquisition de la société Groupama Transport, le protocole transactionnel prévoit le versement d'une partie du prix de vente sous forme conditionnelle, établi selon la réalisation de certains indicateurs de performance. Ainsi, au cours de l'exercice, un complément de prix a été versé pour un montant de 56 millions d'euros.

L'écart d'acquisition reconnu suite à la prise d'intérêt dans le capital de Cegid a été reclassé avec la juste valeur des titres acquis. Il figure désormais au poste des investissements dans les entreprises associées (Note 11 des états financiers).

Le montant transféré représente un montant de 101 millions d'euros en valeur brute et une dépréciation pour perte de la valeur de 24 millions d'euros.



Tunisie :

L'écart d'acquisition reconnu suite à la prise d'intérêt de 35% du capital de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance (STAR) a été reclassé avec la juste valeur des titres acquis. Il figure désormais au poste des investissements dans les entreprises associées (Note 11 des états financiers).

Le montant transféré représente un montant en valeur brute de 34 millions d'euros et un écart de conversion de -1 million d'euros.

Hongrie :

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition de la société Groupama Garancia Biztosito (anciennement dénommée OTP Garancia Hongrie), les actifs et passifs de la société ont été évalués à leur juste valeur. Cela a conduit le groupe à enregistrer des actifs incorporels amortissables et à revoir l'évaluation de certains actifs et passifs qui avaient été évalués de manière provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008.

Les valeurs incorporelles ainsi reconnues sont amorties sur leur durée de vie estimée, selon le rythme d'apparition des marges actualisées.

Ces enregistrements comptables génèrent notamment une baisse de l'écart d'acquisition en Hongrie de 49,3 millions d'euros en contre partie d'une valeur de portefeuille brute de 61,6 millions d'euros et de 49,3 millions d'euros nets d'impôt différé (au cours d'acquisition).

Conformément à la norme IFRS 3, le groupe dispose d'un délai de 12 mois suivant l'acquisition pour affecter le prix d'acquisition payé à la juste valeur des actifs et passifs acquis et, notamment des valeurs de portefeuille, soit en pratique jusqu'à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009.

Espagne:

Le montant de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales en Espagne a fait l'objet d'une minoration au cours de l'exercice pour un montant de 41 millions d'euros. Ce mouvement résulte de la confirmation d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans ses comptes sociaux.

Au cas particulier d'actifs d'impôts différés non reconnus après l'achèvement de la période de comptabilisation initiale, la norme IFRS 3 permet de soustraire ce montant de l'écart d'acquisition initialement constaté par le groupe.

Royaume-Uni :

Les prix d'acquisition des cabinets de courtage acquis au cours de l'exercice 2007 (Bollington Ltd et Lark Insurance Broking Group) sont constitués d'options de vente inconditionnelles accordées aux vendeurs. La valorisation de ces options est assise sur les performances financières réalisées par ces cabinets postérieurement à leur intégration au groupe.

Au 30 juin 2009, l'évaluation des options a été révisée, générant ainsi une diminution du complément de prix à verser aux vendeurs pour un montant de 6 millions d'euros.

Test de dépréciation :

Les écarts d'acquisition donnent lieu à un test de dépréciation au moins une fois par an. Ce test est mené à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie lors de chaque arrêté annuel.

Lors d'un arrêté intermédiaire, le groupe mène certains travaux de contrôle interne visant à détecter tout indicateur de perte de valeur.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, aucun indicateur de perte de valeur n'a été détecté.



NOTE 3 - AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total	Immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute à l'ouverture	535	957	1 492	231	893	1 124
Augmentation	114	84	198	5	168	173
Diminution		(20)	(20)		(103)	(103)
Ecart de conversion	9		9	(44)	(6)	(50)
Variation de périmètre		4	4	343	5	348
Valeur brute à la clôture	658	1 025	1 683	535	957	1 492
Amortissements cumulés à l'ouverture	(79)	(689)	(768)	(45)	(644)	(689)
Augmentation	(28)	(58)	(86)	(21)	(112)	(133)
Diminution		4	4		64	64
Ecart de conversion	(3)	(1)	(4)	9	3	12
Variation de périmètre				(22)		(22)
Amortissements cumulés à la clôture	(110)	(744)	(854)	(79)	(689)	(768)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(15)	(11)	(26)	(15)	(13)	(28)
Dépréciation durable comptabilisée	(1)		(1)			
Dépréciation durable reprise					2	2
Ecart de conversion						
Variation de périmètre						
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(16)	(11)	(27)	(15)	(11)	(26)
Valeur nette à l'ouverture	441	257	698	171	236	407
Valeur nette à la clôture	532	270	802	441	257	698

Les immobilisations incorporelles rattachées à l'activité d'assurance correspondent notamment à des valeurs de portefeuille, des valeurs des réseaux de distribution, des valeurs de relation clients et des marques. L'augmentation de ce poste au cours de l'exercice en valeur brute est principalement liée à la reconnaissance de valeurs incorporelles dans le cadre des opérations d'acquisition. Lors de la revue des actifs et passifs à leur juste valeur, le groupe a identifié une valeur de portefeuille relative aux contrats acquis pour un montant de 55 millions d'euros en Hongrie. Ce montant a fait l'objet d'un amortissement de 8 millions d'euros au cours de l'exercice.

Groupama Seguros a signé un accord de bancassurance avec Bancaja qui a généré un actif incorporel de 60 millions d'euros. Cet actif sera amorti sur la durée de vie du contrat.

La charge d'amortissement de ces valeurs de portefeuille au cours de l'exercice représente une charge de 28 millions d'euros au 30 juin 2009.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels acquis et développés en interne.



NOTE 4 - IMMOBILIER DE PLACEMENT (HORS UC)

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	3 782	613	4 395	3 894	613	4 507
Acquisitions	109	12	121	173	18	191
Entrées de périmètre				1		1
Dépenses ultérieures						
Production immobilisée de l'exercice	14		14	23		23
Transfert de/vers les immeubles en UC				(99)		(99)
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation	1		1	(72)	2	(70)
Ecart de conversion				(4)		(4)
Cessions	(22)	(15)	(37)	(134)	(20)	(154)
Valeur brute à la clôture	3 884	610	4 494	3 782	613	4 395
Amortissements cumulés à l'ouverture	(835)	0	(835)	(821)	0	(821)
Augmentation	(42)		(42)	(68)		(68)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles en UC				19		19
Transfert de/vers les immeubles d'exploitation				12		12
Diminution	10		10	23		23
Amortissements cumulés à la clôture	(867)	0	(867)	(835)	0	(835)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(11)	(5)	(16)	(9)	(6)	(15)
Dépréciation durable comptabilisée				(3)	(1)	(4)
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise				1	2	3
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(11)	(5)	(16)	(11)	(5)	(16)
Valeur nette à l'ouverture	2 936	608	3 544	3 064	607	3 671
Valeur nette à la clôture	3 006	605	3 611	2 936	608	3 544
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	6 526	975	7 501	6 634	976	7 610
Plus-values latentes	3 520	370	3 890	3 698	368	4 066

La réalisation de plus-values latentes sur des immeubles en représentation des engagements en Assurance vie donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires (notamment Silic) ainsi qu'à des impositions.

Les acquisitions effectuées au cours du 1^{er} semestre 2009 concernent principalement la société Silic qui a procédé à des mises en exploitation de locaux pour un montant de 95 millions d'euros.



NOTE 5 - IMMOBILIER D'EXPLOITATION

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Immeubles	Parts SCI	Total	Immeubles	Parts SCI	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 184	78	1 263	838	82	920
Acquisitions	5		5	164	13	177
Entrées de périmètre				50		50
Production immobilisée de l'exercice	54		54	83	(1)	82
Transfert de/vers les immeubles de placement	(1)		(1)	72	(2)	70
Ecart de conversion	(1)		(1)	(8)		(8)
Cessions	(16)		(16)	(15)	(14)	(29)
Valeur brute à la clôture	1 225	78	1 304	1 184	78	1 263
Amortissements cumulés à l'ouverture	(263)	0	(263)	(232)		(232)
Augmentation	(12)		(12)	(24)		(24)
Entrées de périmètre						
Transfert de/vers les immeubles de placement				(12)		(12)
Diminution	5		5	6		6
Amortissements cumulés à la clôture	(270)	0	(270)	(263)		(263)
Dépréciation durable cumulée à l'ouverture	(5)	(5)	(10)	(4)	(6)	(10)
Dépréciation durable comptabilisée				(1)		(1)
Entrées de périmètre						
Dépréciation durable reprise					1	1
Dépréciation durable cumulée à la clôture	(5)	(5)	(10)	(5)	(5)	(10)
Valeur nette à l'ouverture	917	73	990	603	76	679
Valeur nette à la clôture	950	73	1 024	917	73	990
Juste valeur des placements immobiliers à la clôture	1 364	93	1 457	1 357	93	1 450
Plus-values latentes	414	20	433	440	20	460

**NOTE 6 - PLACEMENTS FINANCIERS HORS UC**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
	Valeur nette	Valeur nette
Actifs évalués à la juste valeur	69 294	63 393
Actifs évalués au coût amorti	766	840
Total placements financiers hors UC	70 060	64 233

Le total des placements au 30 juin 2009 s'élève à 70 060 millions d'euros et présente une augmentation de 5 827 millions d'euros. Cette évolution est en lien avec la croissance de l'activité du 1^{er} semestre.

Le montant des placements ainsi mis en pension s'élève à 6 113 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 4 394 millions d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 6.1 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins-values latentes
Actifs disponibles à la vente						
Actions	13 026	10 597	(2 429)	12 539	9 380	(3 159)
Obligations	44 440	43 758	(682)	42 498	42 304	(194)
Autres	48	48		52	40	(12)
Total actifs disponibles à la vente	57 514	54 403	(3 111)	55 089	51 724	(3 365)
Actifs de transaction						
Actions classées en "trading"	5 641	5 641		2 879	2 879	
Actions classées en "held for trading"	5 487	5 487		1 496	1 496	
Obligations classées en "trading"	372	372		394	394	
Obligations classées en "held for trading"	3 349	3 349		5 307	5 307	
Autres titres classés en "trading"	11	11		1 565	1 565	
Autres titres classés en "held for trading"	31	31		29	29	
Total actifs de transaction	14 891	14 891		11 670	11 670	
Total placements évalués à la juste valeur	72 405	69 294	(3 111)	66 759	63 394	(3 365)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

Au 30 juin 2009, les plus et moins-values latentes non réalisées mais constatées comptablement par capitaux propres (réserve de réévaluation) au titre des actifs financiers disponibles à la vente et par résultat au titre des actifs financiers de transaction s'établissent respectivement à (3 111) millions d'euros et (211) millions d'euros contre (3 365) millions d'euros et 212 millions d'euros au 31 décembre 2008.



Le recul des moins values latentes par rapport au 31 décembre 2008 s'explique principalement par l'évolution des indices boursiers pour la poche actions (notamment sur les titres stratégiques qui ont « surperformé » ces indices). A contrario, l'évolution du taux du marché obligataire a pesé sur les moins-values latentes.

Conformément aux principes comptables du groupe et compte tenu d'une volatilité des marchés financiers comprise entre 25% et 40%, ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, les titres de capitaux propres pour lesquels la décote constatée à la date d'arrêt est supérieure à 45% ou ceux pour lesquels la décote permanente sur une période de six mois consécutifs a été supérieure à 35%.

Le groupe a enregistré au 30 juin 2009 sur ses placements financiers évalués à la juste valeur une charge de dépréciation à caractère durable de 15 millions d'euros. Le stock des provisions pour dépréciation durable sur les placements évalués à la juste valeur s'établit à 364 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 500 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette baisse s'explique par des reprises de provision sur titres cédés. Au total, les provisions pour dépréciation sur actifs d'assurance représentent 0,5 % des placements du groupe.

Les placements valorisés selon un modèle s'élèvent à 1 814 millions d'euros au 30 juin 2009. Sur les titres en direct, le groupe ne détient pas de lignes de titres significatives valorisées selon un modèle. S'agissant des actifs détenus au sein des portefeuilles d'OPCVM valorisés selon une méthodologie « mark to model », ceux-ci s'établissent à 1 399 millions d'euros au 30 juin 2009 (contre 2 431 millions d'euros au 31 décembre 2008). Cette modélisation s'appuie essentiellement sur des données observables. Ces actifs sont principalement constitués de titres obligataires à coupon variable indexés sur l'EURIBOR dont les marchés sont jugés peu liquides au 30 juin 2009 (faiblesse des transactions sur le marché secondaire dont les prix ne sont pas nécessairement représentatifs de la juste valeur).

Le groupe estime par conséquent que son exposition à la crise de liquidité sur les marchés financiers est très réduite.

Dans le but d'optimiser le rendement de ses actifs financiers, le groupe a poursuivi au cours du 1^{er} semestre 2009 son activité de mise en pension de titres obligataires. Ces opérations de mise en pension sont pratiquées sous 2 formes distinctes :

- Des mises en pension d'investissement : Au 30 juin 2009, le montant concerné est de 5 357 millions d'euros. La trésorerie issue de ces mises en pension est investie dans des fonds spécifiques. Ces fonds sont exclusivement constitués de titres euro-gouvernementaux notés AAA/AA et sont détenus en direct dans le cadre d'un mandat de gestion obligataire signé avec Groupama Asset Management.
- Des mises en pension de financement conjoncturel : Le montant au 30 juin 2009 est de 756 millions d'euros. Pour cette nature d'opération, la trésorerie est réinvestie sous différentes formes de placements.

**NOTE 6.2 - PLACEMENTS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (PAR NATURE DE TITRES)**

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins valeurs latentes	Coût amorti net	Juste valeur ^(a)	Plus ou moins valeurs latentes
Actions						
Actifs disponibles à la vente	13 026	10 597	(2 429)	12 539	9 380	(3 159)
Actifs classés en "trading"	5 641	5 641	0	5 280	5 280	
Actifs classés en "held for trading"	5 487	5 487	0	1 496	1 496	
Total actions	24 154	21 725	(2 429)	19 315	16 156	(3 159)
Obligations						
Actifs disponibles à la vente	44 440	43 758	(682)	40 097	39 903	(194)
Actifs classés en "trading"	372	372	0	394	394	
Actifs classés en "held for trading"	3 349	3 349	0	5 307	5 307	
Total obligations	48 161	47 479	(682)	45 798	45 604	(194)
Autres						
Actifs disponibles à la vente	48	48	0	52	40	(12)
Actifs classés en "trading"	11	11	0	1 565	1 565	
Actifs classés en "held for trading"	31	31	0	29	29	
Total autres	90	90	0	1 646	1 634	(12)
Total placements évalués à la juste valeur	72 405	69 294	(3 111)	66 759	63 394	(3 365)

(a) Pour les placements évalués à la juste valeur, la valeur nette au bilan correspond à la juste valeur.

NOTE 6.3 - PLACEMENTS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI EN VALEUR NETTE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Prêts	285	267
Dépôts	336	378
Autres	145	195
Prêts et créances	766	840
Total actifs évalués au coût amorti	766	840

Le montant des provisions pour dépréciation durable constituées sur les placements évalués au coût amorti est inchangé par rapport au 31 décembre 2008 à 4 millions d'euros.



NOTE 7 - PLACEMENTS SIGNIFICATIFS DANS DES SOCIÉTÉS NON CONSOLIDÉES

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt) ⁽¹⁾	% d'intérêt	Coût d'acquisition net de provision	Juste valeur	Réserve de réévaluation (avant effet PB et impôt)
Bolloré Investissement	4,31%	81	104	23	4,31%	81	86	5
Société Générale	3,86%	1 667	1 084	(583)	4,10%	1 460	794	(665)
Lagardère	2,01%	97	63	(34)	1,89%	94	69	(24)
Veolia Environnement	5,73%	796	593	(203)	5,56%	755	561	(194)
Saint Gobain	2,47%	494	294	(200)	2,00%	404	252	(152)
Eiffage	6,73%	378	251	(127)	6,63%	379	224	(154)
Sociétés Françaises		3 513	2 389	(1 124)		3 172	1 987	(1 184)
Médiobanca	4,97%	503	346	(157)	4,97%	503	295	(208)
OTP Bank	9,16%	657	328	(285)	8,31%	642	256	(386)
Sociétés Étrangères		1 160	674	(442)		1 145	550	(595)
Total des placements significatifs dans les sociétés non consolidées		4 673	3 063	(1 566)		4 317	2 538	(1 779)

⁽¹⁾ La réserve de réévaluation tient compte des effets des instruments de couverture

Les placements significatifs dans des sociétés non consolidées sont valorisés en valeur de marché.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation à caractère durable, dont la présomption de déclenchement est indexée sur la volatilité des marchés financiers. S'agissant des titres cotés en France, cette volatilité est comprise entre 25% et 40%. Les critères de détection correspondants sont donc :

- décote permanente de 35% sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêt, ou,
- décote constatée à la date d'arrêt de 45%.

Du fait de la politique de gestion financière de ces lignes, ces critères s'apprécient globalement au niveau du groupe.

NOTE 8 - PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Titres à revenu variable et assimilés	10	8
Obligations	712	727
Parts d'OPCVM d'actions	2 462	1 889
Parts d'OPCVM obligataires	163	714
Autres placements	3	3
Placements représentant les engagements en UC	3 350	3 340

Les placements en unités de compte (UC) relèvent exclusivement de l'activité de l'assurance de la personne.

**NOTE 9 – INSTRUMENTS DERIVES ACTIFS ET PASSIFS ET DERIVES INCORPORES SEPARES**

En millions d'euros	30.06.2009		31.12.2008	
	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative	Juste Valeur positive	Juste Valeur négative
Swaps	145	(94)	86	(46)
Options	54		66	(2)
Contrats à terme de devises	37	(11)	128	
Autres		(7)		
Total	236	(112)	280	(48)

**NOTE 10 - EMPLOIS ET RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE****NOTE 10.1 – EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE**

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Caisse, banques centrales, CCP	45		45	47		47
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	833		833	228		228
Instruments dérivés de couverture						
Actifs financiers disponibles à la vente	16		16	16		16
Prêts et créances sur les établissements de crédit	777		777	955		955
Prêts et créances sur la clientèle	1 883	(17)	1 866	1 519	(16)	1 504
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	497		497	554		554
Immeubles de placement						
Total des emplois des activités du secteur bancaire	4 051	(17)	4 034	3 319	(16)	3 303

Le montant des placements valorisés en « mark to model » s'élève à 434 millions d'euros au 30 juin 2009.

NOTE 10.2 – RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Banques centrales, CCP		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	997	550
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit	540	278
Dettes envers la clientèle	2 181	2 143
Dettes représentées par des titres	5	8
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Total des ressources des activités du secteur bancaire	3 723	2 979

De nouveaux investissements sur les titres en juste valeur par résultat ont été réalisés compte tenu :

- d'une baisse des emprunts, envers les établissements de crédit,
- d'une émission de titres négociables,
- d'un dégagement de trésorerie sur les titres mis en pension.

**NOTE 11 - INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES**

En millions d'euros	30.06.2009		31.12.2008	
	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat	Valeur d'équivalence	Quote Part Résultat
Günes Sigorta	39	1	23	2
Socomie	(1)	(1)	1	
Cegid	70	2	(8)	
Star	76	3	42	1
Total Investissements dans les entreprises associées	185	5	58	3

La valeur d'équivalence des titres Günes, qui représente la quote part de capitaux propres retraités, a augmenté de 16 millions d'euros au cours de la période sous l'effet de diverses régularisations.

Socomie a pour sa part enregistré une perte de 1 million d'euros, ce qui diminue la valeur d'équivalence par rapport à celle du 31 décembre 2008.

Les écarts d'acquisition relatifs aux titres Cegid et aux titres Star ont fait l'objet d'un reclassement du poste « écart d'acquisition » vers le poste « investissements dans les entreprises associées ». Le montant transféré relatif à Cegid s'élève à 101 millions d'euros en valeur brute, et à 24 millions d'euros au titre d'une dépréciation pour perte de valeur. Celui relatif à Star s'élève à 34 millions d'euros en valeur brute et à -1 million d'euros au titre d'un écart de conversion.

**NOTE 12 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE****NOTE 12.1 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE ACTIVE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Participation aux bénéfices différée active	1 480	1 611
Total participation aux bénéfices différée active	1 480	1 611

La participation aux bénéfices différée active provient des moins values latentes en application du principe de la comptabilité reflet.

Sur les principales entités les taux de participation aux bénéfices différée, utilisés dans le cadre de la comptabilité reflet, sont compris dans une fourchette entre 67,6% et 90,0% au 30 juin 2009 contre 68,7% et 85,6% au 30 juin 2008.

Un test de recouvrabilité a été réalisé permettant de démontrer la capacité du groupe à imputer le montant de la participation aux bénéfices différée active sur les participations futures des assurés.

.NOTE 12.2 – PARTICIPATION AUX BENEFICES DIFFEREE PASSIVE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats d'assurance	4	6
Provision pour participation aux bénéfices différée des contrats financiers		
Total participation aux bénéfices différée passive	4	6

**NOTE 13 - IMPOTS DIFFERES****NOTE 13.1 - ANALYSE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'IMPOT DIFFERE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Réserve de capitalisation	(304)	(302)
Retraitements sur instruments financiers AFS & Trading (net de participation aux bénéfices différée)	(82)	(6)
Frais d'acquisition vie et provision globale de gestion	(51)	(47)
Retraitements de consolidation sur provisions techniques	(168)	(105)
Autres différences sur retraitements de consolidation	(24)	(73)
Frais d'acquisition non-vie reportés	(66)	(60)
Différences fiscales sur provisions techniques et autres provisions pour risques et charges	466	488
Plus-values en sursis d'imposition	(17)	(16)
Ecart d'évaluation sur OPCVM	(44)	(70)
Couverture de change	33	43
Autres différences temporaires fiscales	6	14
Sous-total Impôts différés issus des décalages temporaires	(251)	(133)
Activation des déficits ordinaires	146	120
Impôts différés enregistrés au bilan	(105)	(14)
dont actif	565	632
dont passif	(670)	(645)

Le groupe dispose en outre d'actifs nets non constatés sur les filiales étrangères ainsi que sur le pôle bancaire (Groupama Banque) en France. Le montant de ces actifs non constatés s'élève au 30 juin 2009 à 108 millions d'euros.

**NOTE 14 – CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE ACCEPTEE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		
Primes acquises non émises	960	715
Assurés, intermédiaires et autres tiers	2 640	1 504
Comptes courants coassureurs et autres tiers	115	84
Comptes courants cédants et rétrocédants	545	322
Total	4 260	2 625

L'évolution du poste "Assurés, intermédiaires et autres tiers" est principalement liée au mode de quittance des primes qui n'est pas linéaire sur l'exercice comptable.



NOTE 15 – TRESORERIE

NOTE 15.1 – TRESORERIE PORTEE A L'ACTIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalent de Trésorerie	1 359	1 446

NOTE 15.2 – TRESORERIE PORTEE AU PASSIF DU BILAN

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	510	27		537	445	47		492
Total	510	27		537	445	47		492

En millions d'euros	30.06.2009			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	512	25	537	
Total	512	25	537	

**NOTE 16 - CAPITAUX PROPRES, INTERETS MINORITAIRES****Note 16.1 Contraintes réglementaires liées au capital des entreprises d'assurance**

L'exercice de l'activité d'assurance est régi par des contraintes réglementaires qui définissent notamment le capital social minimum. En France, conformément à la directive européenne et en vertu des articles R322-5 et R322-44 du code des assurances, les entreprises françaises soumises au contrôle de l'Etat et constituées sous forme d'assurance mutuelles doivent avoir un fonds d'établissement au moins égal à 240 000 ou 400 000 euros selon les branches pratiquées. Pour les sociétés anonymes, le montant de capital minimum requis s'établit à 480 000 euros ou 800 000 euros en fonction des branches exercées.

En outre, afin de s'assurer de la solidité financière des entreprises d'assurance et garantir la protection des assurés, un dispositif prudentiel est édicté en France par l'article R 334-1 du code des assurances. Il oblige les compagnies d'assurance à respecter une marge de solvabilité minimum de manière permanente relative à ses activités (vie et non-vie). Cette obligation existe, selon des mécanismes analogues, également à l'international. L'ensemble de ce dispositif est renforcé à l'échelon des comptes consolidés par la mise en place d'une solvabilité dite « ajustée », en tenant compte, le cas échéant, des activités bancaires exercées par le groupe d'assurance, selon le référentiel comptable et réglementaire français.

Note 16.2 Incidence des opérations avec les sociétaires**➤ Variation des capitaux propres du groupe au cours du 1^{er} semestre 2009**

Au cours du 1^{er} semestre 2009, aucune opération n'a eu une incidence sur le capital et les primes d'émission.

➤ Traitement comptable des titres supersubordonnés émis le 10 octobre 2007

En date du 10 octobre 2007, Groupama a émis un emprunt obligataire perpétuel d'un montant nominal de 1 000 millions d'euros au taux d'intérêt fixe de 6,298%. Cet emprunt comporte en outre des caractéristiques particulières, telles que :

- la durée illimitée de l'emprunt,
- la faculté de différer ou annuler tout paiement d'intérêt aux porteurs de part de façon discrétionnaire,
- une clause de majoration d'intérêt « *step-up* » intervenant après la dixième année de l'emprunt.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un instrument de capitaux propres et non comme un passif financier. Il est donc comptabilisé en capitaux propres. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés directement au débit des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 § 35 (et non comme une charge au compte de résultat).

**Note 16.3 - Réserves liées aux variations de juste valeur inscrites en capitaux propres**

La réconciliation entre les plus et moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente et la réserve correspondante en capitaux propres se décompose comme suit :

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Plus ou moins values latentes brutes sur actifs disponibles à la vente	(3 111)	(3 365)
Comptabilité reflet	1 961	1 852
Cash flow hedge et autres variations	(103)	(83)
Impôts différés	11	118
Part des minoritaires	30	26
Plus ou moins-values latentes nettes part du Groupe	(1 212)	(1 452)

Le montant d'impôt différé repris dans le tableau ci-dessus correspond au résultat de l'application d'une part, d'un taux d'impôt court terme et long terme sur les plus-values latentes sur instruments financiers classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente », et d'autre part, d'un taux d'impôt court terme sur la participation aux bénéfices différée (« comptabilité reflet »). Dans le cadre du régime des plus ou moins-values à long terme applicable au 1er janvier 2006, les plus values latentes sur titres de participation dits « stratégiques » ont été exonérées pour le calcul de l'impôt différé dans la limite d'une quote-part de frais et charges (soit un taux effectif de 1,72%).

Le poste « cash flow hedge et autres variations » pour un montant de - 103 millions d'euros se décompose comme suit :

- 92 millions d'euros au titre de la réserve de réévaluation de *cash flow hedge* qui correspond à la part efficace des couvertures de flux de trésorerie mises en œuvre par le groupe,
- 11 millions d'euros de réserve de réévaluation de net investment hedge.



NOTE 17 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros	30.06.2009			31.12.2008		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total	Provisions pour pensions et obligations similaires	Autres risques et charges ⁽¹⁾	Total
Solde à l'ouverture	349	188	537	375	364	739
Variations de périmètre et changements de méthodes comptables	1	0	1	0	6	6
Dotations de l'exercice	48	39	87	56	65	121
Reprises de l'exercice	(16)	(28)	(44)	(70)	(246)	(316)
Variations de change	5	0	5	(12)	(1)	(13)
Solde à la clôture	388	199	587	349	188	537

(1) Le détail de ce poste n'est pas indiqué dans la mesure où cette information est de nature à causer un préjudice grave au groupe compte-tenu des litiges en cours.



NOTE 18 - DETTES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Dettes subordonnées			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises d'assurance			1 245	1 245			1 245	1 245
dont passifs subordonnés des entreprises bancaires								
Dettes de financement représentées par des titres								
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire		1 806	411	2 217		1 601	440	2 041
Total dettes de financement		1 806	1 656	3 463		1 601	1 685	3 286

L'endettement externe du groupe progresse de près de 177 millions d'euros principalement lié au financement du développement de la foncière SILIC.



NOTE 18.1 - VENTILATION PAR DEVISE ET PAR TAUX

En millions d'euros	30.06.2009			
	Devises		Taux	
	Zone euro	Hors zone euro	Taux fixe	Taux variable
Dettes subordonnées	1 245		745	500
Dettes de financement représentées par des titres				
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	2 199	18	2 037	180
Total	3 444	18	2 782	680

Le poste « dettes subordonnées » correspond à l'émission de plusieurs emprunts obligataires :

- d'une part à un emprunt obligataire de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) émis en juillet 1999 par la Caisse Centrale des Assurances Mutuelles Agricoles en deux tranches, l'une à taux variable de 500 millions d'euros, l'autre à taux fixe de 250 millions d'euros. Cet emprunt a été repris par Groupama SA lors des opérations d'apport réalisées au 1er janvier 2003.

Les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- la durée de l'emprunt est établie sur 30 ans,
- une clause prévoyant la possibilité offerte à Groupama SA de pratiquer un remboursement anticipé à partir de la dixième année,
- une clause permettant de différer le paiement des intérêts sur une échéance suivante, les intérêts différés restant dus aux porteurs de titres.

Compte tenu des conditions propres à l'émission et en application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Le montant total de ces TSR est de 750 millions d'euros et leurs cotations au 30 juin 2009 sont de 75% pour la partie variable et de 77% pour la partie fixe contre respectivement 83% et 82,1% au 31 décembre 2008.

Conformément aux dispositions contractuelles, le groupe a la faculté au 22 juillet 2009 d'exercer le rachat anticipé de cette dette. Compte tenu des conditions de marché, le groupe a décidé de ne pas exercer cette option.

- et d'autre part, à un emprunt obligataire perpétuel de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) à taux fixe émis par Groupama SA en juillet 2005 pour un montant de 495 millions d'euros.

Cet emprunt est assorti d'une clause permettant à l'émetteur le remboursement par anticipation à partir de la dixième année.

Le paiement des intérêts est soumis à des conditions particulières, et notamment de solvabilité : une marge de solvabilité inférieure à 150% stoppe le paiement des intérêts aux porteurs. Néanmoins, le paiement des intérêts ne peut être considéré comme discrétionnaire.

En application de la norme IAS 32 §16 et 17, l'emprunt est considéré comme un passif financier et non comme un instrument de capitaux propres. Il est donc comptabilisé dans le poste des dettes de financement. Les intérêts nets d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat.

Au 30 juin 2009, la cotation de cette émission s'établit à 42,7% contre 57,2% au 31 décembre 2008. Cette cotation est issue d'une valorisation de contrepartie, la liquidité de ce titre étant extrêmement faible.

Le poste « dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire » correspond notamment :

- aux emprunts détenus dans le cadre du financement des programmes immobiliers des filiales du groupe. Le montant de cette dette de financement au 30 juin 2009 s'établit à 1 130 millions d'euros contre 1 040 millions d'euros au 31 décembre 2008,
- à l'utilisation d'un crédit syndiqué pour un montant de 1 000 millions d'euros.

**NOTE 19 - PASSIFS TECHNIQUES****NOTE 19.1 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS D'ASSURANCE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	4 372	2 295
Provisions pour sinistres à payer	12 842	12 655
Autres provisions techniques	3 271	3 231
Total	20 485	18 181
Provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	25 794	24 684
Provisions pour sinistres à payer	525	542
Provisions pour participation aux bénéfices	637	924
Autres provisions techniques	113	126
Total	27 069	26 276
Provisions d'assurance vie des contrats en UC	2 958	3 021
Total des passifs relatifs à des contrats d'assurance	50 512	47 477

L'évolution des passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'explique essentiellement par les impacts suivants :

- En assurance vie, on note une augmentation de l'activité qui génère des hausses de provisions techniques d'assurance vie de 793 millions d'euros, principalement sur l'entité Groupama Vie ainsi que sur Gan Assurances Vie.
- En assurance non vie, l'impact des tempêtes Klaus et Quinten de début d'année 2009 explique en grande partie la hausse des provisions de sinistres à payer. Il est à noter, que la structure d'émission du portefeuille des caisses régionales (quittancement pour la plupart d'entre elles au 1^{er} janvier) explique la variation du poste « provisions pour primes non acquises ».

Les tests d'adéquation des passifs menés au 30 juin 2009 ont montré la suffisance des provisions et n'ont ainsi conduit à la constatation d'aucune charge technique complémentaire.

**NOTE 19.2 – PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS A DES CONTRATS FINANCIERS**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
	Total	Total
Provisions des contrats financiers avec participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	20 779	20 014
Provisions des contrats en UC	306	247
Provisions pour sinistres à payer	167	219
Provisions pour participation aux bénéfices	450	852
Autres provisions techniques	22	
Total	21 724	21 332
Provisions des contrats financiers sans participation discrétionnaire		
Provisions techniques vie	154	163
Provisions des contrats en UC	161	167
Provisions pour sinistres à payer	1	4
Provisions pour participation aux bénéfices	2	3
Autres provisions techniques		
Total	318	337
Total passifs relatifs à des contrats financiers	22 042	21 669

**NOTE 19.3 – PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS**

En millions d'Euros	30.06.2009	31.12.2008
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance non vie		
Provisions pour primes non acquises	93	115
Provisions pour sinistres à payer	1 135	1 090
Autres provisions techniques	129	123
Total	1 357	1 329
Part des réassureurs dans les provisions d'assurance vie		
Provisions d'assurance vie	49	50
Provisions pour sinistres à payer	25	25
Provisions pour participation aux bénéfices	13	12
Autres provisions techniques	4	4
Total	91	90
Part des réassureurs dans les provisions des contrats financiers		
	2	2
Total part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 450	1 421

**NOTE 20 - AUTRES DETTES**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Personnel créiteur	312	303
Organismes sociaux	199	183
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 930	4 830
Créditeurs divers	924	969
Autres dettes	497	591
Total	9 862	6 876

Le poste "Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus" représente 7 930 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 4 830 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 3 100 millions d'euros. Cette évolution provient, notamment, de l'activité des prêts sur actions pour 1 268 millions d'euros et de la hausse de la mise en pension de titres obligataires pour 1 721 millions d'euros.

NOTE 20.1 – AUTRES DETTES - PAR ECHEANCE

En millions d'euros	30.06.2009				31.12.2008			
	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total	<1 an	De 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Personnel créiteur	302	1	9	312	292	2	9	303
Organismes sociaux	199			199	182	1		183
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	7 688	78	164	7 930	4 406	76	348	4 830
Créditeurs divers	884	29	11	924	930	27	11	968
Autres dettes	497			497	591			591
Total	9 570	108	184	9 862	6 401	106	368	6 875



NOTE 21 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRINCIPALE CATEGORIE

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	France	International	Total	France	International	Total
Epargne retraite individuelle	2 098	257	2 355	1 764	178	1 942
Prévoyance individuelle	417	57	474	407	94	501
Santé individuelle	1 036	56	1 092	979	59	1 038
Autres	90		90	79		79
Assurance de la personne individuelle	3 641	370	4 011	3 230	330	3 561
Epargne retraite collective	159	38	197	150	40	190
Prévoyance collective	255	155	410	250	134	384
Santé collective	233	46	279	206	43	249
Autres	165	8	173	176		176
Assurance de la personne collective	812	247	1 059	783	217	1 001
Assurance de la personne	4 453	617	5 070	4 013	548	4 562
Automobile	1 058	914	1 972	1 049	838	1 887
Autres véhicules	100		100	105		105
Habitation	621	225	846	601	144	745
Dommages aux biens des particuliers et professionnels	286	20	306	279	18	297
Construction	159		159	157	1	158
Particuliers et professionnels	2 224	1 159	3 383	2 191	1 001	3 192
Flottes	318	58	376	295	54	349
Dommages aux biens entreprises et collectivités	544	182	726	551	212	763
Entreprises et collectivités	862	240	1 102	845	266	1 111
Risques agricoles	426	62	488	438	29	467
Risques climatiques	113		113	107		107
TMA	195		195	188		188
Métiers agricoles	734	62	796	733	29	762
Autres métiers	410	79	489	378	64	442
Assurance de biens et responsabilité	4 230	1 540	5 770	4 147	1 360	5 507
Total Assurance	8 683	2 157	10 839	8 160	1 908	10 069
Chiffre d'affaires des activités bancaires et financières	144		144	180		180
Total	8 827	2 157	10 983	8 340	1 908	10 249

**NOTE 21.1 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE**

En millions d'euros	30.06.2009					30.06.2008				
	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Activités financières	Total	Part %	Assurance de la personne	Dommages aux biens et respons.	Activités financières	Total	Part %
France	4 453	4 229	144	8 826	80%	4 014	4 147	180	8 341	81%
Europe du Sud Ouest	157	393		550	5%	156	405		561	5%
Europe du Sud Est	333	712		1 045	10%	319	669		988	10%
PECO	78	231		309	3%	4	65		69	1%
Royaume-Uni	48	204		253	2%	69	221		290	3%
Total	5 069	5 769	144	10 983	100%	4 562	5 507	180	10 249	100%

Les zones géographiques se décomposent de la manière suivante :

- France
- Europe du Sud Ouest : Espagne, Portugal et Tunisie
- Europe du Sud Est : Italie, Grèce et Turquie
- Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) : Bulgarie, Hongrie, Roumanie et Slovaquie
- Royaume Uni

La variation du chiffre d'affaires des pays d'Europe du Sud Est et des PECO est liée à l'intégration sur année pleine des entités acquises courant 2008 :

- Hongrie : 198 millions d'euros
- Roumanie : 70 millions d'euros
- Turquie : 55 millions d'euros

Le chiffre d'affaires bancaire retenu dans les comptes combinés correspond aux produits bancaires avant prise en compte des coûts de refinancement

NOTE 21.2 - ANALYSE DES ELEMENTS BANCAIRES CONTRIBUANT AU CHIFFRE D'AFFAIRES

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008		
	Groupama Banque	Autres sociétés	Total	Groupama Banque	Autres sociétés	Total
Intérêts et produits assimilés	18	3	21	16	24	41
Commissions (produits)	13	88	101	12	89	101
Gains sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2	17	19		38	38
Gains sur les actifs financiers disponibles à la vente						
Produits des autres activités		3	3		1	1
Eléments bancaires contribuant au chiffre d'affaires	33	111	144	28	152	180



NOTE 22 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Revenus des placements	1 683	1 777
Intérêts sur dépôts et revenus des placements financiers	1 287	1 341
Gains sur les opérations de change	48	81
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir (surcote-décote)	108	122
Revenus des immeubles	239	233
Autres produits des placements	1	
Charges des placements	(431)	(441)
Intérêts reçus des réassureurs	(2)	(4)
Pertes sur les opérations de change	(89)	(39)
Amortissements des différences sur prix de remboursement (surcote-décote)	(32)	(36)
Amortissements et provisions sur immeubles	(53)	(51)
Charges de gestion	(255)	(312)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	137	460
Détenus à des fins de transaction	117	105
Disponibles à la vente	(13)	342
Détenus jusqu'à l'échéance		
Autres	33	12
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	21	(398)
Détenus à des fins de transaction	25	(219)
Dérivés	(39)	32
Ajustements ACAV	35	(211)
Variation des dépréciations sur instruments financiers	(15)	(25)
Disponibles à la vente	(15)	(36)
Détenus jusqu'à l'échéance		
Créances et prêts		11
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 395	1 373

**NOTE 22.1 - PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION (VENTILATION DES REVENUS PAR TYPE D'ACTIF)**

En millions d'euros	30.06.2009					30.06.2008				
	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total	Revenus et charges	Produits de cession	Variation de la juste valeur	Variation des provisions	Total
Immeubles	239	33			272	233	12			245
Actions	180	41			221	210	207			417
Obligations	1 065	(71)	5		999	1 115	(30)	(68)		1 017
OPCVM actions	32	58	(32)		58	38	183	(94)		127
OPCVM obligations	25	6	51		82	2	25	(56)		(29)
Intérêts sur dépôts espèces	17				17	13				13
Autres produits des placements	125	70	(38)	(15)	142	166	63	32	(25)	236
Produits des placements	1 683	137	(14)	(15)	1 791	1 777	460	(186)	(25)	2 026
Frais internes et externes de gestion	(240)				(240)	(299)				(299)
Autres charges des placements	(191)				(191)	(142)				(142)
Charges des placements	(431)				(431)	(441)				(441)
Produits financiers nets de charges	1 252	137	(14)	(15)	1 360	1 336	460	(186)	(25)	1 585
Plus-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			118		118			68		68
Moins-values sur valeurs représentatives des contrats en UC			(83)		(83)			(280)		(280)
Total Produits des placements nets de charges de gestion	1 252	137	21	(15)	1 395	1 336	460	(398)	(25)	1 373

Les produits des placements nets de charges de gestion progressent de 22 millions d'euros. Cependant cette faible variation masque des évolutions contrastées :

- baisse des revenus financiers de -94 millions d'euros, essentiellement sur les revenus obligataires et actions,
- forte diminution des plus-values de cessions pour -323 millions d'euros notamment sur les actions et OPCVM actions,
- hausse de la variation de juste valeur concernant principalement les OPCVM actions (+62 millions d'euros), les OPCVM obligations (+107 millions d'euros) et les valeurs en représentation de contrats en UC (+ 247 millions d'euros).

La rubrique des frais internes et externes de gestion intègre des charges de placement relatives aux titres mis en pension pour un montant de 33 millions d'euros.

**NOTE 23 - CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Sinistres		
Payés aux assurés	(6 198)	(6 025)
Variation dans les provisions techniques		
Provisions pour sinistres à payer	(104)	195
Provisions mathématiques	(723)	(264)
Provisions en UC	(13)	349
Participation aux bénéficiaires	(712)	(901)
Autres provisions techniques	(33)	(183)
Total charges de prestations des contrats d'assurance	(7 783)	(6 830)

Les charges de prestations des contrats d'assurance s'élèvent à 7 783 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 6 830 millions d'euros au 30 juin 2008 soit une hausse de 953 millions d'euros.

Cette variation est principalement liée :

- aux tempêtes de début d'année qui ont pesé fortement sur les comptes du groupe (soit un coût total de 436 millions d'euros avant réassurance)
- aux acquisitions du second semestre 2008 qui contribuent à l'international à une augmentation des charges de prestations de 199 millions d'euros (dont 39 millions d'euros pour les filiales turques, 61 millions d'euros pour les filiales roumaines et 95 millions d'euros pour la filiale hongroise).
- à l'évolution des valorisations en juste valeur des contrats en UC par résultat.

NOTE 24 - CHARGES ET PRODUITS DES CESSIONS EN REASSURANCE

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Frais d'acquisition et d'administration	37	34
Charges des sinistres	224	75
Variation des provisions techniques	11	8
Participation aux résultats	1	1
Variation de la provision pour égalisation		
Produits sur cession en réassurance	273	119
Primes cédées	(399)	(335)
Charges sur cession en réassurance	(399)	(335)
Produits et charges des cessions en réassurance	(126)	(217)

La cession externe en réassurance des tempêtes Klaus et Quinten (120 millions d'euros) explique en majeure partie l'amélioration du solde de réassurance.

**NOTE 25 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS**

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Produits opérationnels non courants	17	49
Charges opérationnelles non courantes	(148)	(87)
Dotation à la provision sur écarts d'acquisition		(1)
Total autres produits et charges opérationnels non courants	(131)	(40)

Le solde des autres produits et charges exceptionnels s'établit à -131 millions d'euros au 30 juin 2009 alors qu'il représentait une charge de 40 millions d'euros au 30 juin 2008.

Les principaux éléments constituant ce solde sont :

- les amortissements des valeurs de portefeuille concernant les entités suivantes pour un montant global de -27 millions d'euros :

- Nuova Tirrena :	11 millions d'euros
- Garancia Biztosito	8 millions d'euros
- Basak Emeklilik :	3 millions d'euros
- Carole Nash	2 millions d'euros
- Lark	1 million d'euros

- les frais de fusion engagés sur l'exercice représentent une charge globale d'un montant de -11 millions d'euros :

- Hongrie	5 millions d'euros
- Italie :	3 millions d'euros
- Turquie	2 millions d'euros
- Roumanie	1 million d'euros

- La diminution de 41 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la société Plus Ultra Generales acquise par Groupama Seguros Espagne en 2002. Ce mouvement intervient suite à la détection d'une économie d'impôt future relative à l'amortissement du fonds de commerce pratiqué par la filiale dans les comptes sociaux.
 Au cas particulier d'actifs d'impôts différés non reconnus après l'achèvement de la période de comptabilisation initiale, la norme IFRS 3 permet de soustraire ce montant de l'écart d'acquisition initialement constaté par le groupe. Cette charge est compensée par un produit d'impôt différé d'égal montant.

NOTE 26 - CHARGES DE FINANCEMENT

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Charges d'intérêts sur emprunts et dettes	(65)	(58)
Produits et charges d'intérêts - Autres		
Total charges de financement	(65)	(58)

Malgré la baisse des taux, la charge d'intérêt augmente sensiblement du fait des tirages effectués sur la ligne de crédit de 1 000 millions d'euros sur le second semestre 2008.

**NOTE 27 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT****NOTE 27.1 - VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT PAR SECTEUR OPERATIONNEL**

En millions d'euros	30.06.2009			30.06.2008
	France	International	Total	Total
Impôt courant	94	(24)	70	(31)
Impôt différé	(86)	95	9	(77)
Total charge d'impôt	8	71	79	(109)

NOTE 27.2 - RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE CALCULEE

En millions d'euros	30.06.2009	30.06.2008
Charge d'impôt théorique	(16)	(156)
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	59	29
Impact des différences de taux d'imposition	19	57
Crédit d'impôts et diverses imputations		
Imputations des déficits antérieurs		
Déficits de l'exercice non activés		
Actifs d'impôts différés non comptabilisés		
Autres différences	17	(39)
Charge d'impôt effective	79	(109)

L'impôt sur le résultat correspond à un produit global de 79 millions d'euros au 30 juin 2009 contre une charge de 109 millions d'euros au 30 juin 2008. Le taux effectif d'impôt s'établit à - 160% au 30 juin 2009 contre + 24% au 30 juin 2008. L'activation des déficits antérieurs chez Groupama Insurances (47 millions d'euros) ainsi que l'activation de l'impôt différé sur le mali de fusion de Plus Ultra Generales (41 millions d'euros), explique pour partie la variation du taux effectif d'impôt.



Le détail du taux d'impôt théorique se présente comme suit :

En millions d'euros	30.06.2009		30.06.2008	
	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique	Résultat consolidé avant impôt	Taux d'impôt théorique
France	9	34,43%	349	34,43%
Espagne	(14)	30,00%	53	30,00%
Grèce	1	25,00%	1	25,00%
Italie	20	32,32%	21	32,31%
Portugal	1	26,50%	(1)	26,50%
Royaume-Uni	9	28,00%	21	28,00%
Turquie	13	20,00%	15	20,00%
Hongrie	6	20,00%		20,00%
Roumanie	5	16,00%	(6)	16,00%
Tunisie	2	30,00%		
Slovaquie	(3)	19,00%		
Total	49		453	

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

NOTE 28.1 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS – ACTIVITE BANCAIRE

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus	99	103
Engagements sur titres à recevoir	31	
Total engagements reçus au titre bancaire	130	103
Engagements reçus sur opérations en devises	22	22
Autres engagements reçus	6	7
Total des autres engagements reçus au titre bancaire	28	29
Engagements de financement donnés	218	158
Engagements de garantie donnés	106	104
Engagements sur titres à livrer	51	10
Total engagements donnés au titre bancaire	375	272
Engagements donnés sur opérations en devises	22	22
Engagements donnés sur opérations sur instruments financiers		1
Autres engagements donnés	2	1
Total des autres engagements donnés au titre bancaire	24	24

Les **engagements reçus** hors bilan de l'activité bancaire sont principalement constitués de garanties de crédit sur prêts immobiliers pour 98 millions d'euros. Pour les opérations de change au comptant, la position au 30 juin 2009 est :

- de devises achetées contre euros non encore reçues 22 millions d'euros
- de devises vendues contre euros non encore livrés 22 millions d'euros

Les **engagements donnés** sont marqués par une accentuation de nouveaux crédits accordés (crédits de trésorerie ou crédits permanents) qui enregistrent une hausse de 60 millions, ce qui porte le total d'engagements de financement donnés à 218 millions d'euros.

La banque de groupe a augmenté sa position de 3 millions d'euros sur les cautions et garanties diverses sur un montant total de garanties de 106 millions d'euros.

**NOTE 28.2 - ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS - ACTIVITES ASSURANCE ET REASSURANCE**

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Avals, cautions et garanties reçus	591	110
Autres engagements reçus	576	672
Total engagements reçus hors réassurance	1 167	782
Engagements reçus au titre de la réassurance	400	394
Avals, cautions et garanties données	1 227	1 240
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	582	618
Autres engagements donnés	216	226
Total engagements donnés hors réassurance	2 025	2 084
Engagements donnés au titre de la réassurance	243	260
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	3	3
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Les **avals, cautions et garanties reçus** s'élèvent à 591 millions d'euros et sont composés principalement de nouveaux engagements reçus suite aux acquisitions des filiales d'Asiban (175 millions d'euros) et de OTP Bank (298 millions d'euros).

Les **autres engagements reçus hors réassurance** sont principalement constitués des éléments suivants :

Des engagements dans le cadre de travaux de constructions menés par la société SILIC à hauteur de 304 millions d'euros qui se décomposent en crédits confirmés non utilisés (220 millions d'euros) et en engagements résiduels sur des travaux en cours (84 millions d'euros).

Des engagements dans le cadre d'opérations d'acquisition, cessions de sociétés à hauteur de 200 millions d'euros :

- Garantie reçue de CGU France lors de l'acquisition de CGU Courtage par le Gan en 2002 (150 millions d'euros).
- Garanties de passif reçues pour un montant global de 50 millions d'euros lors de l'acquisition de la société Nuova Tirrena.

Les **avals, cautions et garanties données** s'élèvent à 1 227 millions d'euros et se décomposent principalement des opérations suivantes :

- Cautionnement solidaire consenti par Groupama Holding afin de garantir aux porteurs le remboursement en principal et intérêts de l'emprunt obligataire de 750 millions d'euros émis en 1999 sous forme de titres subordonnés remboursables. Cet engagement s'élève à 760 millions d'euros au 30 juin 2009 (dont 10 millions d'intérêts)
- Garantie donnée dans le cadre de la cession de la société Minster Insurance Company Limited (MICL) par GUK Broking Services évaluée à 56 millions d'euros. Cette société a été cédée au cours de l'exercice 2006,
- Dettes garanties par des suretés réelles dans le cadre d'investissements immobiliers réalisés par la société SILIC pour un montant de 328 millions d'euros

Les Autres engagements sur titres, actifs ou revenus

Les autres engagements sur titres, actifs ou revenus sont constitués exclusivement dans le cadre de souscriptions dans des fonds communs de placement à risques (FCPR). Le montant de 583 millions d'euros correspond principalement à la différence entre l'engagement d'investissement des souscripteurs et le total des appels de fonds effectivement perçus.



Les Autres engagements donnés

Les autres engagements donnés s'élèvent à 216 millions d'euros et sont composés principalement par :

- les engagements résiduels sur travaux en cours menés par la société SILIC. Le montant s'élève à 84 millions d'euros et porte sur des immeubles locatifs et un parc tertiaire.
- Les engagements sur promesse de vente d'immeubles par La Compagnie Financière Parisienne pour un total de 56 millions d'euros.

Les Engagements non valorisés

Les titres CEGID acquis le 19 décembre 2007 sont assortis d'un mécanisme d'ajustement par l'attribution d'actions gratuites. Compte tenu de l'évolution du cours de bourse de l'action CEGID au 2ème trimestre 2009, ce mécanisme a été mis en œuvre dans sa totalité au 30 juin 2009.

Clauses de « covenants » :

SILIC :

SILIC s'est engagée contractuellement à respecter plusieurs ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les frais financiers.

Les ratios applicables à plus de 10% de l'endettement bancaire autorisé, tous concours confondus et en cumul, sont les suivants :

Ratios financiers	% Endettement concerné (1)	Covenants	30.06.2009	2008	30.06.2008
<u>. Endettement bancaire net</u> Actif immobilier réévalué	99%	Ratio < 0,40 pour 19 % Ratio < 0,45 pour 24 % Ratio < 0,50 pour 56 %	35,4%	31,7%	29,8%
<u>. EBE (Ebitda)</u> Frais financiers nets ⁽²⁾	83%	Ratio > 3 pour 29% Ratio > 2,5 pour 38% Ratio > 2 pour 16%	4,16 - 5,01	3,37 - 3,82	3,40 - 3,70
<u>. Actif immobilier Réévalué</u> Actif immobilier gagé	18%	Ratio > 2 pour 18%	4,19	4,07	3,98
<u>. Dette gagée</u> Actif immobilier réévalué	38%	Ratio < 0,20 pour 14 % Ratio < 0,25 pour 24%	10,8%	11,0%	10,9%
. Actif immobilier Réévalué	31%	Montant > 1 000 M€ pour 13% Montant > 1 500 M€ pour 18%	3 068	3 099	3 223
. Actif Net Réévalué	25%	Montant > 800 M€	1 897	2 044	2 195

(1) : Sur la base de l'endettement bancaire autorisé, hors application des éventuelles clauses de défaut croisé.

(2) : Selon les concours, intérêts capitalisés inclus ou exclus des "intérêts bancaires"

Au 30 juin 2009, comme les exercices précédents, SILIC respectait l'ensemble de ces « covenants ».

Clauses « Trigger » :

Groupama SA :

Groupama SA est engagé, suite au rachat du Gan en 1998, dans une opération de titrisation des primes acquises non émises en assurances collectives, d'un montant de l'ordre de 28 millions d'euros au 30 juin 2009.

Par ailleurs, dans le cadre des émissions de Titres Subordonnés (TSR et TSDI), Groupama SA bénéficie d'une clause dite « trigger » : Groupama SA a l'option de différer le paiement des intérêts de l'émission de TSR de juillet 1999 de 750 millions d'euros dans le cas où la couverture de la marge de solvabilité du groupe est inférieure à 150%.

De même, Groupama SA bénéficie d'une option similaire dans le cadre de l'émission de TSDI de 500 millions d'euros de juillet 2005.

Le déclenchement du « trigger » s'apprécie à la date d'arrêté précédent la date anniversaire (date de détachement du coupon). Au cas particulier des émissions concernées, l'arrêté de référence est le 30 juin.



NOTE 29 - LISTE DES ENTITES DU PERIMETRE

Les principales évolutions du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Entrées de périmètre, acquisitions, créations de société

La société Amaline Assurances commercialise des contrats d'assurance à travers le portail www.amaguiz.com.

France

- La société Gan Assurances Vie absorbe la société Gan Saint Lazare avec effet au 1er janvier 2009.
- La Compagnie Foncière Parisienne absorbe la société Actipar SA avec effet au 1er janvier 2009.

Hongrie

La société OTP Garancia Biztosito absorbe la société Groupama Biztosito avec effet au 1er janvier 2009 et devient la société Groupama Garancia Biztosito.



	Secteur d'activité	Pays	%	%	Méthode	%	%	Méthode
			contrôle	Intérêt		contrôle	Intérêt	
			30.06.2009			31.12.2008		
GROUPAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
MISSO	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GROUPAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alpes Méditerranée	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Manche	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Grand Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Oc	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Sud	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Loire Bretagne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Paris Val-de-Loire	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Nord-Est	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Alsace	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Rhône-Alpes-Auvergne	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Centre Atlantique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Antilles-Guyanes	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
CLAMA Océan Indien et Pacifique	Assurance	France	-	-	A	-	-	A
GIE GROUPAMA SI	GIE	France	99,79	99,65	IG	99,79	99,64	IG
GIE LOGISTIQUE	GIE	France	100,00	99,88	IG	99,99	99,87	IG
GROUPAMA S.A.	Holding	France	99,90	99,88	IG	99,90	99,87	IG
GROUPAMA HOLDING	Holding	France	99,97	99,97	IG	99,97	99,97	IG
GROUPAMA HOLDING 2	Holding	France	100,00	100,00	IG	100,00	100,00	IG
GROUPAMA INTERNATIONAL	Holding	France				100,00	99,87	IG
GAN ASSURANCES VIE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GAN PATRIMOINE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
CAISSE FRATERNELLE D'EPARGNE	Assurance	France	99,98	99,86	IG	99,98	99,85	IG
CAISSE FRATERNELLE VIE	Assurance	France	99,76	99,63	IG	99,76	99,63	IG
ASSUVIE	Assurance	France	50,00	49,94	IG	50,00	49,93	IG
GAN EUROCOURTAGE VIE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GAN PREVOYANCE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GROUPAMA VIE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GROUPAMA ASSURANCE CREDIT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GROUPAMA TRANSPORT	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
MUTUAIDE ASSISTANCE	Assistance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GAN ASSURANCES IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GAN OUTRE MER IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GROUPAMA PROTECTION JURIDIQUE	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GAN EUROCOURTAGE IARD	Assurance	France	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
AMALINE ASSURANCES	Assurance	France	100,00	99,88	IG			
CEGID	Assurance	France	24,90	26,86	MEE	26,89	26,89	MEE
GROUPAMA ITALIA VITA	Assurance	Italie	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GROUPAMA SEGUROS de Vida Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GÜNES SIGORTA	Assurance	Turquie	36,00	35,96	MEE	36,00	35,95	MEE
BASAK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	98,34	98,22	IG	98,34	98,21	IG
EMEKLILIK SIGORTA ANONIM SIRKETI	Assurance	Turquie	90,00	89,26	IG	90,00	89,25	IG
GROUPAMA Investment BOSPHORUS	Holding	Turquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GUVEN SIGORTA	Assurance	Turquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG
GUVEN HAYAT	Assurance	Turquie	100,00	99,88	IG	100,00	99,87	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA POISTOVNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA ZIVOTNA SLOVAQUIE	Assurance	Slovaquie	100,00	99,88	IG
STAR	Assurance	Tunisie	35,00	34,96	MEE
OTP GARANCIA NON LIFE BULGARIE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA LIFE BULGARIE	Assurance	Bulgarie	100,00	99,88	IG
GROUPAMA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie			
GROUPAMA GARANCIA BIZTOSITO	Assurance	Hongrie	100,00	99,88	IG
GROUPAMA PHOENIX Hellenic Asphaltike	Assurance	Grèce	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Espagne	Assurance	Espagne	100,00	99,88	IG
GUK BROKING SERVICES	Holding	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
GROUPAMA INSURANCE CY LTD	Assurance	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
CAROLE NASH	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
BOLLINGTON LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
LARK	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
GREYSTONE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
HALVOR	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
COMPUCAR LIMITED	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
GRIFFITHS GOODS	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
CHOICE QUOTE	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
GROSVENOR COURT SERVICES	Courtage d'ass.	Royaume Uni	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSICURAZIONI	Assurance	Italie	100,00	99,88	IG
NUOVA TIRRENA	Assurance	Italie	100,00	99,88	IG
GROUPAMA SEGUROS Portugal	Assurance	Portugal	100,00	99,88	IG
BT ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG
ASIBAN	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG
OTP GARANCIA ASIGURARI	Assurance	Roumanie	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actif	France	99,98	99,86	IG
GROUPAMA FUND PICKERS	Gestion d'actif	France	100,00	99,86	IG
GROUPAMA PRIVATE EQUITY	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG
BANQUE FINAMA	Banque	France	100,00	99,88	IG
GROUPAMA BANQUE	Banque	France	80,00	79,90	IG
GROUPAMA EPARGNE SALARIALE	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG
GROUPAMA IMMOBILIER	Gestion d'actif	France	100,00	99,88	IG
SILIC	Immobilier	France	43,29	43,24	IG
SEPAC	Immobilier	France	100,00	43,24	IG
COMPAGNIE FONCIERE PARISIENNE	Immobilier	France	99,95	99,83	IG
SCI DEFENSE ASTORG	Immobilier	France	100,00	99,83	IG
GAN FONCIER II	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
IXELLOR	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
79 CHAMPS ELYSEES	Immobilier	France	100,00	99,89	IG
33 MONTAIGNE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
CNF	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
RENNES VAUGIRARD	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
SCIFMA	Immobilier	France	100,00	99,90	IG
SCI TOUR GAN	Immobilier	France	100,00	99,89	IG
GAN SAINT LAZARE	Immobilier	France			
VIEILLE VOIE DE PARAY	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
SCI GAN FONCIER	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
ACTIPAR SA	Immobilier	France			
SAFRAGAN	Immobilier	France	90,00	89,85	IG
261 RASPAIL	Immobilier	France	100,00	99,83	IG
SOCOMIE	Immobilier	France	100,00	43,24	MEE
VICTOR HUGO VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,68	IG
1 BIS FOCH	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
16 MESSINE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
9 MALESHERBES	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
40 RENE BOULANGER	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
44 THEATRE	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
97 VICTOR HUGO	Immobilier	France	100,00	98,89	IG
47 VILLIERS	Immobilier	France	100,00	98,89	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode
19 GENERAL MANGIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
28 COURS ALBERT 1er (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
5/7 PERCIER (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
ATLANTIS (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
FORGAN (SA)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
10 PORT ROYAL (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
102 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
12 VICTOIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
14 MADELEINE (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
150 RENNES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
204 PÉREIRE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
3 ROSSINI (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
38 LE PELETIER (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
43 CAUMARTIN (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
5/7 MONCEY (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
60 CLAUDE BERNARD (SASU)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
9 REINE BLANCHE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
9 VICTOIRE (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
CELESTÉ (SAS)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
CHAMALIERES EUROPE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
DOMAINE DE NALYS	Immobilier	France	100,00	99,91	IG
DOMAINE DE FARES	Immobilier	France	50,00	49,96	MEE
GOUBET PETIT	Immobilier	France	66,66	66,58	MEE
GROUPAMA LES MASSUES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,91	IG
CAP DE FOUSTÉ (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,92	IG
GROUPAMA PIPACT	Immobilier	France	100,00	99,96	IG
SCI CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	100,00	IG
SCA CHATEAU D'AGASSAC	Immobilier	France	100,00	99,97	IG
SCIMA GFA	Immobilier	France	100,00	99,95	IG
HAUSSMANN LAFFITTE IMMOBILIER (SNC)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
LABORIE MARCENAT	Immobilier	France	74,10	74,02	MEE
SA SIRAM	Immobilier	France	90,07	90,07	IG
IMMOPREF	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
LES FRÈRES LUMIERE	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
99 MALESHERBES (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
6 MESSINE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
PARIS FALGUIERE (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
LES GEMEAUX (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
VILLA DES PINS (SCI)	Immobilier	France	100,00	99,88	IG
FRANCE-GAN D	OPCVM	France	83,98	73,25	IG
GROUPAMA CASH	OPCVM	France	90,88	90,66	IG
ASTORG TAUX VARIABLE FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
ASTORG CTT	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
ASTORG PENSION	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
GROUPAMA ALTERNATIF DYNAMIQUE	OPCVM	France	88,14	88,04	IG
GROUPAMA OBLIG.EUR.CREDIT LT I	OPCVM	France	99,94	99,82	IG
GROUPAMA FP DETTE ÉMERGENTE	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ALTERNATIF EQUILIBRE	OPCVM	France	89,19	89,09	IG
HAVRE OBLIGATION FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
GROUPAMA OBLIGATION MONDE LT	OPCVM	France	77,30	75,37	IG
GROUPAMA CONVERTIBLES FCP	OPCVM	France	99,53	97,76	IG
GROUPAMA JAPAN STOCK D4DEC	OPCVM	France	95,53	95,41	IG
GROUPAMA ET.CT D	OPCVM	France	99,02	98,90	IG
GROUPAMA ET.CT C	OPCVM	France	37,98	37,96	IG
GROUPAMA AAEXA FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
GROUPAMA ACT.INTERNATIONALES FCP	OPCVM	France	99,95	99,83	IG
GROUPAMA OBLIG.EUR.CREDIT MT I D	OPCVM	France	93,73	93,63	IG
GROUPAMA OBLIG.EUR.CREDIT MT I C	OPCVM	France	79,87	79,80	IG
GROUPAMA EURO STOCK	OPCVM	France	44,62	44,57	MEE

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence



	Secteur d'activité	Pays	% contrôle	% Intérêt	Méthode
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I D	OPCVM	France	100,00	97,09	IG
GROUPAMA INDEX INFLATION LT I C	OPCVM	France			
ASTORG EURO SPREAD FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 10 FCP	OPCVM	France	99,92	99,80	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 9 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 8 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 7 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 6 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 5 FCP	OPCVM	France	100,00	99,84	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 4 FCP	OPCVM	France	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	83,33	83,23	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	83,33	83,23	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 1 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 2 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 3 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON INTER NOURRI 0 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHING.ACT.EUROPEXEURO.FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 11 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 12 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 13 FCP (new)	OPCVM	France	100,00	99,81	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 14 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 15 FCP	OPCVM	France	100,00	99,83	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 16 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 17 FCP	OPCVM	France	100,00	99,87	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 18 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 19 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 20 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 21 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 22 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 23 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 24 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 25 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG
WASHINGTON EURO NOURRI 26 FCP	OPCVM	France	100,00	99,88	IG

A : Agrégation IG : Intégration globale MEE : Mise en équivalence

Certaines entités immobilières sont consolidées par la méthode de mise en équivalence selon un processus dit "simplifié". Ce processus consiste à reclasser au bilan la valeur des parts et le compte courant de financement dans le poste "placements immobiliers", et au compte de résultat, les dividendes ou quote-part des résultats des sociétés sur la ligne "revenus des Immeubles".



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Régault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Aux Actionnaires de
GROUPAMA S.A.
8-10, rue d'Astorg
75008 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels combinés condensés de la société Groupama SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels combinés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés et de la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels combinés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels combinés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels combinés condensés.

Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 28 août 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Michel Laforce

Bénédicte Vignon

Gilles Magnan